



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-septième session travaux*

Genève, 15 au 28 septembre 2010

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour.	3
A. Le développement économique en Afrique: la coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement	3
B. Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra.	5
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	7
D. Autres décisions du Conseil	8
II. Résumé du Président.	10
A. Déclarations liminaires.	10
B. Débat de haut niveau: Vers un redressement durable	14
C. Le développement économique en Afrique: La coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement	16
D. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: Effet des mesures d'atténuation de la crise et perspectives de redressement.	18

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-septième session, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 15 au 28 septembre 2010. Il sera publié sous sa forme définitive, avec les rapports sur les travaux des quarante-huitième à cinquantième réunions directives du Conseil, en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 15 (A/65/15)*.



E.	Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: mondialisation, emploi et développement	22
F.	L'investissement au service du développement: Les nouveaux enjeux	24
G.	Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra.	27
1.	Thème subsidiaire 1: renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales	27
2.	Thème subsidiaire 2: Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale	30
3.	Thème subsidiaire 3: Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement	33
4.	Thème subsidiaire 4: Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle.	35
H.	Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.	40
I.	Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	41
J.	Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2009-2010 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2011	43
III.	Questions de procédure et questions connexes	44
A.	Ouverture de la session.	44
B.	Élection du Bureau	45
C.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	45
D.	Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.	45
Annexes		
I.	Ordre du jour de la cinquante-septième session du Conseil du commerce et du développement	46
II.	Participation.	48

Introduction

La cinquante-septième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 28 septembre 2010. Au cours de cette session, le Conseil a tenu 10 séances plénières – ses 1049^e à 1058^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Le développement économique en Afrique: la coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement

Conclusions concertées 502 (LVII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Apprécie* le rôle important joué par d'autres pays en développement et leur contribution au développement économique de l'Afrique, et note l'approfondissement rapide des liens économiques entre l'Afrique et les autres pays en développement;

2. *Se félicite* du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *Le développement économique en Afrique – Rapport 2010: la coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement*;

3. *Souligne* que les liens entre l'Afrique et les pays en développement doivent être considérés comme un complément, et non pas un substitut, des relations avec les pays en développement;

4. *Rappelle* que la coopération Sud-Sud est une coopération entre pays en développement fondée sur la solidarité;

5. *Note* le message fondamental du rapport – à savoir que la coopération Sud-Sud a le potentiel de renforcer la capacité de l'Afrique de faire face aux défis de son développement – mais note que la pleine réalisation des effets positifs de cette coopération exige d'orienter davantage celle-ci vers la transformation économique et le développement des capacités productives dans la région;

6. *Souligne* que toutes les parties prenantes devraient être attentives aux incidences environnementales et sociales des investissements en Afrique;

7. *Invite* les pays africains à veiller à ce que les nouveaux prêts de pays en développement partenaires soient utilisés pour financer des projets qui renforcent leur capacité d'éviter l'accumulation de dettes insoutenables;

8. *Invite* les pays africains à mieux intégrer la coopération Sud-Sud, y compris la coopération régionale et bilatérale dans le cadre des initiatives de coopération pour le développement existantes, dans leurs stratégies et plans nationaux de développement, de façon qu'elle réponde à leurs besoins et à leurs priorités en matière de développement, et demande aux autres pays en développement de soutenir ce processus;

9. *Invite* la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales à jouer un rôle plus actif dans la coordination des relations entre l'Afrique et les autres pays en développement, et à concentrer leur attention sur les priorités régionales, ainsi qu'à assurer une plus large répartition des avantages de ces partenariats, en particulier au profit des pauvres et des groupes les plus vulnérables;

10. *Souligne* la nécessité d'améliorer et d'accroître l'information sur la coopération pour le développement entre l'Afrique et les autres pays en développement;

11. *Invite* les pays développés et les pays en développement à renforcer le dialogue avec l'Afrique à travers un resserrement de la coordination et l'échange d'expériences et de meilleures pratiques;

12. *Invite* les pays développés et les pays en développement à intensifier leur appui à l'intégration régionale en Afrique;

13. *Invite* les institutions financières régionales et multilatérales à dégager des ressources à l'appui de projets de coopération Sud-Sud. Invite également les pays développés, les pays en développement et les institutions multilatérales, régionales et bilatérales et les institutions de développement à soutenir la coopération Sud-Sud à travers, notamment, la coopération triangulaire, y compris pour le développement des capacités;

14. *Demande à nouveau* à la CNUCED, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles et comme convenu dans l'Accord d'Accra, de poursuivre ses activités d'assistance technique auprès des pays en développement candidats à l'accession à l'Organisation mondiale du commerce, en particulier les pays les moins avancés, ainsi que ses activités de renforcement des capacités concernant le commerce des services;

15. *Souligne* la nécessité pour les pays en développement dans leurs relations avec les pays africains de s'intéresser aux incidences de la dépendance à l'égard des produits de base, ainsi que la nécessité de l'industrialisation et de la diversification. À cet égard, invite la CNUCED à poursuivre son assistance technique pour le renforcement des capacités productives, et en particulier à aider les pays africains, notamment à se doter de capacités de transformation des produits de base en biens finals;

16. *Note* la pertinence de la science et de la technologie pour le développement, comme indiqué dans l'Accord d'Accra;

17. *Réitère* son appel à la CNUCED pour qu'elle continue, dans les limites de son mandat et comme convenu dans l'Accord d'Accra, de réaliser une analyse approfondie et critique des questions de commerce et de développement de l'Afrique et qu'elle élargisse la diffusion des résultats de ses travaux de recherche, y compris en améliorant les ressources, en particulier les ressources humaines, mises à la disposition de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, ainsi que du Groupe spécial sur les produits de base, dans les limites des ressources budgétaires existantes.

*1058^e séance plénière
28 septembre 2010*

B. Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra

Conclusions concertées 503 (LVII)

Le Conseil du commerce et du développement,

Réaffirmant les dispositions de l'Accord d'Accra et les mandats qui y sont énoncés,

Exprimant son soutien sans réserve à la CNUCED et à son programme de travail dans le cadre des trois piliers,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général publié dans le document TD/B/57/7 et TD/B/57/Add.1;

2. *Prend aussi note* des observations et suggestions que les États membres ont formulées au cours de l'examen de l'application de l'Accord d'Accra et dont il est rendu compte dans le résumé du Président, et invite le secrétariat à les prendre pleinement en compte dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra;

3. *Se déclare* généralement satisfait de l'application jusqu'à ce jour de l'Accord d'Accra par la CNUCED, tout en invitant le secrétariat, conformément à l'Accord, à en poursuivre la mise en œuvre en tenant compte de la nécessité:

- a) Dans le cadre du pilier de la recherche et de l'analyse, *de continuer d'aider* les pays en développement à analyser les principaux problèmes de commerce et de développement et les autres questions et enjeux qui y sont étroitement liés ainsi que leurs incidences et les enseignements tirés, et d'achever la mise en œuvre de la stratégie de communication et de la politique de publication de la CNUCED, en tenant pleinement compte des décisions pertinentes du Conseil du commerce et du développement ayant trait au financement et à la teneur des publications de la CNUCED;
- b) Dans le cadre du pilier de la formation de consensus, *de continuer d'améliorer* le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de manière évolutive, informelle et constructive, afin de renforcer le consensus sur les questions de commerce et de développement;
- c) Dans le cadre du pilier de la coopération technique, *de veiller* à ce que les activités reposent solidement sur les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, ainsi que sur le consensus dégagé dans le cadre de la formation de consensus, et de s'employer à obtenir auprès des partenaires de développement des ressources financières suffisantes pour la coopération technique;
- d) *D'accroître* le renforcement des capacités, notamment par l'application du paragraphe 166 et l'organisation de cours de brève durée à Genève;
- e) *D'aider* les pays en développement à concevoir et à mettre activement en œuvre des mesures visant à stimuler les capacités productives, en tenant compte de leurs besoins et priorités;
- f) *D'accorder* une attention particulière aux besoins propres à l'Afrique et aux pays les moins avancés, notamment en renforçant leurs capacités productives, leur politique financière et leurs échanges;

- g) *D'examiner plus avant* les enjeux et les problèmes auxquels font face les groupes de pays ayant des besoins particuliers;
- h) *D'achever* l'application, par le Secrétaire général de la CNUCED, des décisions antérieures du Groupe de travail – énoncées en particulier au paragraphe 12 des conclusions concertées que le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a adoptées à sa cinquante-deuxième session (reprise) en juin 2009 (TD/B/WP/210) – visant à renforcer la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux afin de permettre à celle-ci de s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées, notamment de la tâche d'apporter un appui fonctionnel et technique à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
- i) *De continuer à traiter* les problèmes persistants de développement tels que l'exploitation de la science et de la technologie au service du développement et la contribution des envois de fonds des migrants au développement; et à intégrer les questions intersectorielles telles que le plein emploi productif, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, la promotion d'un développement durable et l'égalité des sexes;
- j) *De continuer à suivre et à analyser* les nouvelles réalités économiques et d'examiner les problèmes recensés, notamment ceux résultant de la crise financière et économique mondiale, ainsi que les relations entre les changements climatiques, d'une part, et le commerce et le développement, d'autre part, dans le cadre des trois piliers;
- k) *De poursuivre* ses travaux importants sur l'investissement, notamment dans l'infrastructure et l'agriculture;
- l) *De renforcer* la contribution au développement de ses travaux sur les produits de base, notamment en améliorant les activités et projets connexes et en continuant d'améliorer rapidement le fonctionnement du Groupe spécial sur les produits de base;
- m) *De promouvoir* ses activités au moyen des ressources disponibles en aidant les pays en développement à analyser l'impact sur le développement de leur participation à de multiples négociations et arrangements commerciaux, en particulier en examinant l'évolution du système commercial international, en poursuivant l'assistance technique liée à l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et en renforçant les capacités dans les domaines du commerce et des négociations commerciales; et de continuer à jouer son rôle dans l'élaboration et l'exécution de projets dans le cadre de l'aide au commerce;
- n) *D'intensifier* l'appui au peuple palestinien pour alléger la situation économique et sociale critique dans le territoire palestinien, en vue de créer les conditions propices à l'édification d'un État palestinien souverain et viable conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, à la Feuille de route, à l'engagement commun adopté à la Conférence d'Annapolis et aux conférences de Paris;
- o) *De participer* au processus visant à accroître la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, de renforcer le rôle de la CNUCED dans ce processus et de s'efforcer de mettre l'accent sur les avantages comparatifs dans un souci d'efficacité et d'économie. Ce faisant, de s'employer à mieux utiliser ses ressources, notamment en pourvoyant les postes vacants.

1058^e séance plénière
28 septembre 2010

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 504 (LVII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires et les partenaires de développement;
2. *Prend note* des rapports établis par le secrétariat à l'intention du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;
3. *Note avec satisfaction* l'accroissement de l'ensemble des activités correspondant à l'exécution des programmes de coopération technique de la CNUCED, qui ont atteint leur plus haut niveau jamais enregistré en 2009, et exprime sa satisfaction du soutien fourni par les donateurs bilatéraux et multilatéraux;
4. *Note avec préoccupation* la diminution de 12 % du total des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale en 2009, qui doit être appréciée à la lumière de la crise économique et financière. Invite les partenaires de développement à assurer un financement accru et adéquat des activités de coopération technique de la CNUCED;
5. *Apprécie* l'accroissement des contributions des pays en développement aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED;
6. *Remercie* les donateurs de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés (PMA); réitère sa profonde préoccupation de ce que ce fonds n'ait jamais atteint le niveau escompté, et invite les partenaires de développement à y verser des contributions financières afin d'assurer, notamment, une pleine et entière participation des représentants des PMA et des acteurs de la société civile de ces pays à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence elle-même. Invite également les partenaires de développement à verser des contributions extrabudgétaires pour permettre au secrétariat de la CNUCED d'optimiser ses contributions de fond et ses contributions techniques à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;
7. *S'inquiète* du très faible niveau des ressources du fonds d'affectation spéciale de la CNUCED consacré aux pays en développement candidats à l'accession à l'OMC et invite les donateurs à fournir des ressources adéquates pour renforcer les programmes d'assistance technique de la CNUCED à ces pays, conformément au paragraphe 90 e) de l'Accord d'Accra;
8. *Rappelle* ses décisions 492 (LIV), 495 (LV) et 498 (LVI) et les paragraphes 162, 212, 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra concernant la nécessité d'accroître la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes de coopération technique;

9. *Souligne* que la transparence du processus d'assistance technique de la CNUCED est importante pour déterminer les besoins et les priorités des bénéficiaires et guider les donateurs dans leurs décisions relatives à l'affectation de leurs contributions;

10. *Réitère ses appels* au Secrétaire général de la CNUCED pour que soient pleinement appliquées les précédentes décisions du Groupe de travail – en particulier le paragraphe 12 des conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme à la reprise de sa cinquante-deuxième session en juin 2009 (TD/B/WP/210) – visant à renforcer la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat, s'agissant notamment de fournir un appui organique et technique à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

11. *Prie instamment* le secrétariat de poursuivre ses efforts pour promouvoir une plus grande cohérence de la planification et de l'exécution des programmes de coopération technique, notamment avec les activités d'analyse et de formation de consensus de la CNUCED, et en particulier à travers la mise en place de groupes thématiques et d'une coordination entre les divisions;

12. *Prie* le secrétariat d'étudier la possibilité d'ajouter au portail Web de la CNUCED consacré aux projets une fonction permettant de faire apparaître la liste de tous les partenaires de développement qui financent des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Invite le secrétariat à continuer d'accroître la visibilité de l'assistance technique et à fournir toute l'information pertinente via ce portail Web;

13. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de continuer de faire rapport aux États membres sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la décision figurant dans le document TD/B/WP/210.

D. Autres décisions du Conseil

Développement progressif du droit commercial international: quarante-deuxième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (New York, 21 juin-9 juillet 2010)

À sa 1055^e séance plénière, tenue le 20 septembre 2010, le Conseil a pris note du quarante-troisième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (A/65/17).

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-troisième session (Genève, 14 et 15 décembre 2009)

À sa 1055^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa quarante-troisième session (ITC/AG(XLIII)/232), qui a été présenté par M^{me} Patricia Francis, Directrice exécutive du Centre du commerce international CNUCED/ OMC, au nom de M. Dennis Francis (Trinité-et-Tobago), Président du Groupe consultatif commun à sa quarante-troisième session.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2009-2010 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2011

À sa 1055^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du rapport oral sur ce point présenté par M. Jean Feyder (Luxembourg), Président de l'Organe consultatif, sur les travaux de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Il a aussi désigné les membres de l'Organe consultatif pour 2011, comme suit: M. Luis Manuel Piantini Munnigh (Président du Conseil, République dominicaine), M. Md Abdul Hannan (Bangladesh); M. Mohamed A. Alhakim (Iraq); M. Yahya S. Al-Wahaibi (Oman); M. Bassel Salah Ahmed (Égypte); M. Anas Alami Hamedane (Maroc); M. Mario Matus (Chili); M. Murad Najafbayli (Azerbaïdjan); M. Garitai Kashitiku (Zimbabwe); M. Mauricio Alfredo Pérez Zepeda (Honduras); M. Aziz Polozhani (ex-République yougoslave de Macédoine); et M. Bozkurt Aran (Turquie).

Rencontre avec la société civile

À sa 1055^e séance plénière, le 20 septembre 2010, le Conseil a aussi pris note du rapport sur le deuxième colloque public organisé par la CNUCED, publié sous la cote TD/B/57/5. Ce document a été présenté par M^{me} Isabel Mazzei, Conseillère principale en matière de politiques à Oxfam International.

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

À sa 1056^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/57/4) et des déclarations faites par les délégations et a décidé que, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquante-septième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour.

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

À sa 1058^e séance plénière (de clôture), tenue le 28 septembre 2010, le Conseil a pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et contribution de la CNUCED (TD/B/57/6).

Examen du calendrier des réunions

À sa 1058^e séance plénière, le Conseil a aussi approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2010 et un calendrier provisoire pour 2011, qui sont reproduits dans le document TD/B/57/CRP.2.

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

À sa 1058^e séance plénière, le Conseil a aussi adopté le projet de décision figurant dans le rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-sixième session (TD/B/WP/225).

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-sixième session

À sa 1058^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du rapport du Groupe de travail sur sa cinquante-sixième session (TD/B/WP/225) et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient. Il a aussi approuvé la composition du Groupe de travail, comme suit: Albanie, Algérie, Bélarus, Belgique, Bénin, Canada, Chine, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guatemala, Honduras, Nigéria, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Suisse et Thaïlande. Il reste encore à désigner un membre représentant le Groupe B.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

À sa 1058^e séance plénière, le Conseil a noté que les décisions prises à sa cinquante-septième session n'avaient pas d'incidences financières.

Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

À sa 1058^e séance plénière, le Conseil a aussi adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la cinquante-septième session (TD/B/57/L.2).

Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Conseil

À sa 1058^e séance plénière, le Conseil a aussi décidé de renvoyer ce point au Bureau du Conseil. L'ordre du jour provisoire sera soumis en temps opportun pour approbation.

Adoption du rapport

Le Conseil a adopté le projet de rapport publié sous les cotes TD/B/57/L.1 et Add.1 à 11.

II. Résumé du Président¹

A. Déclarations liminaires

1. Des déclarations liminaires ont été prononcées par: M. Jean Feyder (Luxembourg), Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième session; M. Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine), Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-septième session; M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; le représentant de Cuba, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de l'Égypte, parlant au nom du Groupe africain; le représentant

¹ Les versions électroniques des déclarations des représentants sont disponibles en format PDF sur le site Web de la CNUCED, sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues (www.unctad.org/tdb57/statements). Des fichiers audio (salle/anglais) des déclarations générales et des déclarations prononcées lors du débat de haut niveau, notamment, sont également disponibles sur le site Web (www.unctad.org/tdb57/audio).

du Chili, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant du Bangladesh, parlant au nom du Groupe asiatique; le représentant de la Belgique, parlant au nom de l'Union européenne (UE); le représentant de la Roumanie, parlant au nom du Groupe D; le représentant du Népal, parlant au nom des pays les moins avancés (PMA); le représentant du Paraguay, parlant au nom des pays en développement sans littoral (PEDSL); le représentant des États-Unis d'Amérique; le représentant de l'Allemagne; le représentant de la Chine; le représentant du Maroc; le représentant de la Thaïlande; le représentant de la Côte d'Ivoire; le représentant de la Suisse; le représentant des Philippines; le représentant du Yémen; le représentant de la Norvège; le représentant de la Confédération syndicale internationale; le représentant de la République islamique d'Iran; le représentant de l'Algérie; le représentant de l'Éthiopie; le représentant de la Fédération de Russie et le représentant de la Confédération syndicale internationale.

2. D'aucuns ont considéré que les multiples problèmes auxquels était actuellement confrontée la communauté internationale pourraient être résumés par le mot «déséquilibres», notamment pour ce qui était des marchés des denrées alimentaires, de l'énergie, du logement et des marchés financiers. Ces déséquilibres augmentaient, et on les avait laissés se développer au cours de la période d'expansion économique soutenue qui avait précédé la crise actuelle. Les plans publics de relance avaient permis d'éviter une profonde dépression, mais la crise avait marqué un tournant, révélant de nouvelles puissances économiques et mettant en lumière les faiblesses d'autres dans un monde multipolaire. Les pays à excédent, comme l'Allemagne et le Japon, devaient rééquilibrer leur économie dans le sens d'un accroissement de la consommation intérieure. Une hausse des salaires et une diminution de l'épargne étaient des moyens d'y parvenir. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2010* soutenait cette idée, et indiquait aussi clairement qu'une forte réduction des dépenses publiques pouvait avoir des effets désastreux pour la reprise, qui était fragile et inégale. Le seul moyen viable de sortir de la récession, a-t-il été estimé, passait par la croissance et une fiscalité progressives, la réduction des déficits publics devant être renvoyée à plus tard. Il a été noté que les changements qui devaient absolument être apportés aux modèles économiques d'avant la crise ne soulevaient guère d'enthousiasme. Pour remédier aux déséquilibres alimentaires, il fallait davantage investir dans le secteur agricole. Il a également été noté que les marchés alimentaires et énergétiques étaient de plus en plus interdépendants, que la spéculation entraînait une hausse des prix alimentaires, et qu'il fallait éliminer les paradis fiscaux.

3. Un orateur a demandé à la CNUCED de veiller à ce que toutes les délégations reçoivent, en temps voulu et dans les versions traduites, les documents et les rapports. Il a également souhaité que s'instaure une coopération plus systématique entre la CNUCED et d'autres organisations internationales telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), lorsqu'il y avait des intérêts communs. Il a en outre souhaité que la CNUCED s'acquitte pleinement de son mandat, en particulier à l'égard des pays les plus pauvres, sur des questions telles que l'adoption d'une réglementation commerciale appropriée pour que des capacités productives naissantes puissent se développer jusqu'à être capables de soutenir la concurrence internationale.

4. Un certain nombre d'orateurs ont souligné que, bien que la crise économique et financière soit partie des pays développés, ses incidences avaient touché de façon disproportionnée les pays en développement, et plus particulièrement les pays africains, les PMA et les PDSL. La crise avait eu des effets sur le développement, et aussi sur les flux d'aide publique au développement (APD). En outre, cette crise économique et financière compromettait les modestes progrès qui avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, il a été demandé à la CNUCED de renforcer sa

visibilité et son efficacité, et la communauté internationale a été appelée à se montrer solidaire des pays en développement pour les aider à faire face à leurs besoins. La récente série de catastrophes naturelles survenues dans certains pays en développement a été évoquée, catastrophes qui avaient aggravé les effets négatifs de la crise économique et financière, au détriment du développement. Un orateur a souligné que les dirigeants des grands pays devaient respecter les engagements pris au niveau international et appliquer des politiques de revenu qui stimuleraient la demande et profiteraient à ceux qui étaient le plus pénalisés par les mécanismes du marché, en espérant que les engagements de solidarité internationale prévaudraient sur des considérations de confort individuel.

5. Les intervenants ont exprimé diverses préoccupations, dont: a) la crainte d'une récession à double creux; b) l'instabilité de l'actuel système économique en proie à une spéculation excessive au détriment des intérêts vitaux de la majorité; c) le fardeau du service de la dette extérieure; d) les efforts considérables et le transfert de ressources et de technologies du Nord vers le Sud qui seraient nécessaires pour contrecarrer les effets des changements climatiques; e) la nécessité pour les pays de disposer d'une marge d'action appropriée pour mieux faire face aux difficultés engendrées par les crises multiples; f) la marginalisation continue des pays en développement sans littoral au sein de l'économie mondiale et les faiblesses structurelles et les bas niveaux d'investissement étranger direct dans ces pays; g) la nécessité d'élaborer des mécanismes novateurs pour permettre aux pays importateurs nets de biens et services d'engager les dépenses nécessaires pour se doter d'un capital humain et matériel.

6. Face aux multiples crises, la très grande majorité des intervenants ont appelé à des mesures de réforme. Un certain nombre de représentants ont souligné la nécessité de mettre le développement au cœur du système économique mondial afin de permettre une reprise soutenue et durable dans tous les pays. Plusieurs orateurs ont appelé à une conclusion rapide et positive du Cycle de Doha pour le développement, qui permettrait d'ouvrir de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés aux pays en développement. De nombreux représentants ont souligné la nécessité de réformer l'architecture financière internationale et de disposer d'institutions multilatérales vigoureuses capables d'adopter des mesures multilatérales fortes. À cet égard, des appels ont été lancés en faveur d'une réforme structurelle des grandes institutions internationales, y compris une redéfinition de leurs responsabilités et de leurs devoirs, en faveur également de plus de transparence et de règles claires pour améliorer l'équité et la prévisibilité du système commercial international afin d'encourager le commerce et l'investissement, ainsi qu'une plus grande participation des pays en développement au système financier international et des PMA aux discussions sur la réforme du système international. Un représentant a demandé à la CNUCED de faire contrepoids au fondamentalisme de marché d'autres institutions internationales. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'élaborer des mesures novatrices et efficaces pour empêcher des crises similaires à l'avenir.

7. Un orateur a souligné que seule la combinaison de politiques macroéconomiques équilibrées et de politiques sociales et politiques de l'emploi équitables permettrait de créer des emplois et des communautés durables.

8. Quelques représentants ont dit qu'au niveau national, les pays devaient coordonner leurs politiques budgétaire et monétaire et renforcer la réglementation de leurs institutions financières.

9. Un représentant a fait observer que les mesures prises dans les pays développés pendant la crise avaient montré toute la nécessité d'une intervention de l'État dans l'économie.

10. De nombreux orateurs ont souligné l'importance du renforcement des capacités productives. Un représentant a dit qu'une plus grande ouverture du commerce ne serait pas

suffisante pour garantir l'exploitation par les pays en développement de nouveaux débouchés commerciaux et qu'il faudrait investir dans la facilitation du commerce, le renforcement des capacités productives et le développement des infrastructures. Divers représentants ont déclaré que la promotion du commerce et de l'investissement était essentielle pour le développement et la réduction de la pauvreté; ils ont noté la nécessité d'accroître les investissements dans la recherche-développement agricole et de promouvoir l'investissement privé, l'investissement créateur d'emplois et l'entrepreneuriat afin de garantir une reprise durable. Certains ont insisté sur la nécessité de stimuler la demande intérieure.

11. La crise économique et financière avait réduit le niveau de l'emploi partout dans le monde, et de nombreux représentants ont déclaré qu'il était essentiel de créer des emplois. Un intervenant a demandé que la création d'emplois soit au cœur de la politique économique. Un autre, soulignant l'intérêt d'une stratégie de promotion de la demande intérieure, a dit qu'une telle stratégie, fondée sur la création d'emplois, pouvait conduire à un cercle vertueux en stimulant la production, en accroissant l'emploi et en réduisant la pauvreté. Un autre orateur a fait observer que la réalisation de l'objectif d'un travail décent nécessiterait de renforcer le rôle des gouvernements et il a suggéré que la CNUCED travaille en étroite coopération avec l'OIT à la promotion d'un plein emploi productif et de qualité, en faisant du commerce et de l'investissement des outils pour une mondialisation plus équitable et plus équilibrée. Le même orateur a noté que la création d'emplois passait par un accroissement des investissements dans des infrastructures de base viables, une main-d'œuvre qualifiée et compétitive et des politiques budgétaires, et monétaires et des politiques de change appropriées.

12. Un représentant a appelé à une coopération mondiale pour relever les défis communs et a souligné la nécessité d'une bonne gouvernance nationale et internationale. Il a reconnu la valeur des solutions reposant sur le marché, ainsi que la nécessité de créer des partenariats entre les pays pour faire face aux difficultés découlant de la crise, en précisant à cet égard qu'il fallait donner les moyens d'agir à ceux qui avaient des solutions à proposer aux niveaux local, national et international. Plusieurs représentants ont appelé à un processus de décision participatif, équitable et démocratique au niveau international, où un plus grand rôle serait attribué aux pays en développement et qui prendrait davantage en compte les intérêts de ces pays; un représentant a demandé que soient tenus les engagements pris à l'appui du développement. Un autre orateur a déclaré qu'il fallait exploiter le vaste potentiel de la coopération Sud-Sud, compte tenu en particulier du rôle croissant joué par les pays émergents dans le commerce mondial. Le même a souligné la nécessité pour la CNUCED de disposer de ressources suffisantes pour assurer la préparation de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue en 2011, et garantir une participation effective des représentants des PMA à la Conférence. Un appel en faveur d'un tel soutien a été lancé aux partenaires de développement.

13. Un intervenant a souligné que les initiatives régionales contribuaient beaucoup à rendre le système mondial plus équilibré et plus résilient, et il a fourni des exemples de succès de telles initiatives en Asie. Un autre orateur a dit que le développement et l'ouverture des marchés régionaux constituaient un pas important vers une pleine et entière intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

14. Un représentant a souligné les difficultés uniques auxquelles était confrontée la Palestine en matière de développement et a demandé à la communauté internationale d'aider le peuple palestinien à se doter d'un État palestinien souverain et d'instaurer la paix au Moyen-Orient.

15. Un représentant a félicité la CNUCED pour le succès de l'organisation du deuxième Forum mondial de l'investissement tenu en septembre 2010 à Xiamen (Chine), qui avait attiré quelque 1 500 participants venus d'une centaine de pays et, à cet égard, il a demandé au

secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses activités de suivi du Forum et d'en communiquer les résultats aux parties intéressées. Le même représentant a invité la CNUCED à poursuivre ses efforts de réflexion sur des modes et des modèles de développement économique. Un autre représentant a remercié la CNUCED de promouvoir une intégration des pays en développement dans l'économie mondiale soucieuse de leurs besoins en matière de développement, de son action importante en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, et de son actuelle participation à divers partenariats multi-institutions, s'agissant notamment de la rédaction des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture.

16. Un orateur a fait observer que l'Allemagne avait été critiquée à diverses occasions, y compris par la CNUCED, en raison de l'orientation exportatrice de son économie. Il a toutefois expliqué que la puissance exportatrice de l'Allemagne n'était pas la conséquence de déséquilibres mondiaux et que la balance globale des paiements courants de la zone euro avec le reste du monde était proche de l'équilibre. Il a dit que les excédents commerciaux de l'Allemagne avec les pays non membres de l'union monétaire avaient contribué de manière décisive à cet équilibre. Il a dit aussi que la prépondérance du commerce extérieur de l'Allemagne n'était pas à sens unique: le pays n'était pas uniquement le deuxième exportateur mondial, il était également le deuxième importateur mondial. Il a ainsi fait observer que la compétitivité des entreprises allemandes jouait un rôle clef dans la croissance, dans l'emploi et dans la prospérité non seulement de l'Allemagne, mais aussi de l'Europe et du monde entier.

B. Débat de haut niveau: Vers un redressement durable (point 3 de l'ordre du jour)

17. Le Conseil a tenu un débat de fond avec un groupe d'experts et de représentants gouvernementaux de haut niveau pour examiner les expériences vécues aux niveaux national et international, face à la crise financière et économique, ainsi que l'efficacité des politiques mises en place pour contribuer à soutenir la demande et à éviter l'effondrement total du système financier. La majorité des participants sont convenus que les signes actuels de reprise économique demeuraient fragiles et inégaux, et que le scénario à plus long terme était incertain. Beaucoup de problèmes et de déséquilibres à long terme n'avaient toujours pas été résorbés de manière appropriée, et la crise avait aggravé des problèmes de développement persistants. Le taux de chômage était plus élevé que jamais. De nombreux pays faisaient face à une nouvelle crise de la dette et disposaient d'une faible marge d'action pour mener une politique anticyclique, ce qui entraînait une augmentation de la pauvreté et des inégalités, et nuisait aux perspectives de croissance et de redressement à plus long terme.

18. La nécessité de stimuler la demande intérieure et de créer un processus plus dynamique, qui soutiendrait et renforcerait la croissance, a été largement reconnue. Les représentants ont discuté des effets destructeurs de la politique du «chacun pour soi» sur les salaires ou les taux de change, dans un monde intégré et interdépendant.

19. Les débats ont surtout porté sur le calendrier et les modalités d'un retrait des mesures de relance en toute sécurité. Les discussions ont fait apparaître de larges désaccords concernant les stratégies de sortie, en particulier la question d'un calendrier approprié. De nombreux pays, notamment des pays développés, se sont dits préoccupés par leur capacité d'emprunt et par la pérennité d'une relance et d'une croissance alimentées par des mesures budgétaires. L'expérience de la Grèce a fait l'objet d'une discussion approfondie – le coût du service de la dette et des conditions d'emprunt onéreuses entravaient la capacité du Gouvernement grec de

relancer l'économie, et d'énormes réductions de dépenses avaient été faites pour tenter de juguler la crise.

20. D'autres intervenants ont affirmé que ce n'était pas le moment de retirer les mesures prises, ayant tiré certains enseignements du passé. L'expérience japonaise des vingt dernières années illustre en particulier les écueils qui guettaient l'économie mondiale. La déflation représentait maintenant une menace plus grave que l'inflation et, à moins que le problème ne soit corrigé de manière appropriée, l'impact des ajustements structurels en cours pourrait conduire à une spirale déflationniste. Les représentants ont été avisés que les tentatives faites par le Japon pour réduire prématurément, en 1997, ses mesures de relance budgétaire avaient précipité la récession. Un scénario similaire se dessinait pour les États-Unis, l'Europe et la Chine si ces mesures étaient supprimées trop rapidement.

21. Les représentants se sont fait dire que le monde ne subissait pas une «récession ordinaire» mais bien une «récession de bilan», le passif excédant la valeur marchande de l'actif. Les emprunts contractés à des taux excessifs pour certains actifs devaient maintenant être remboursés à partir des flux de trésorerie limités dont disposaient encore les entreprises et les ménages. Cette situation avait presque ruiné les ménages et les entreprises, qui ne pouvaient guère compter, voire pas du tout, sur de nouveaux investissements ou sur une hausse de la consommation, entraînant ainsi une nouvelle contraction de l'économie. En pareil cas, même les taux d'intérêt nuls ne suffisaient pas à relancer l'économie, et on estimait que les gouvernements devaient intervenir pour compenser l'absence de demande du secteur privé et limiter le taux d'épargne élevé de ce même secteur. Les pouvoirs publics devaient continuer à jouer ce rôle de soutien jusqu'à ce que le bilan du secteur privé se redresse, à savoir lorsque le passif sera inférieur ou égal à l'actif.

22. Plusieurs représentants ont souligné qu'il fallait placer la situation sous le signe de l'urgence et de la responsabilité, étant donné la hausse constante du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les personnes les plus vulnérables, surtout les femmes et les enfants, étaient les plus durement touchées, ce qui pourrait compromettre la cohésion sociale et la démocratie. Des craintes ont été exprimées au sujet des incidences sur les pays les plus pauvres du processus de rééquilibrage en cours – par exemple, en cas de stimulation des exportations de produits agricoles des pays développés à destination de l'Afrique ou de réduction de la demande d'importations de vêtements de ces derniers.

23. D'autres représentants ont dit craindre que les efforts de coordination déployés au sein du G-20, si précieux au début de la crise, semblaient maintenant s'essouffler, même si l'harmonisation des politiques à laquelle il fallait procéder pour supprimer les mesures de relance s'avérait aussi primordiale maintenant qu'au moment de l'adoption de ces mesures. L'UE ne partageait pas cette opinion.

24. De nombreux représentants et intervenants ont mentionné le rôle que pourrait jouer l'intégration régionale. Certains ont souligné les avantages que les petits pays pauvres pourraient retirer s'ils parvenaient à trouver des marchés et des investisseurs régionaux lorsque les ressources intérieures venaient à manquer. L'UE n'était pas d'accord avec les mesures proposées concernant un régime de change géré au niveau international et fondé sur les taux de change réels, tel que mentionné dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2010*, alors que d'autres intervenants ont noté que des mécanismes comme l'euro pourraient contribuer à atténuer les fluctuations des taux de change que subissent actuellement de nombreux pays en développement. Un autre intervenant a mentionné que les pays qui n'étaient pas membres d'institutions financières régionales pouvaient uniquement recourir aux politiques commerciales, et non à d'autres mécanismes, pour stabiliser leur économie en temps de crise.

25. Nombre d'intervenants ont souligné la nécessité d'adopter un modèle économique entièrement nouveau, appelant de leurs vœux des modes de développement novateurs, plus solides et plus stables, un «nouveau logiciel» permettant de pallier les déséquilibres fondamentaux de l'économie mondiale. Tout nouveau modèle de développement devait s'attacher à résoudre des problèmes essentiels concernant: a) la spéculation et l'instabilité des prix sur les marchés des produits de base et les marchés agricoles; b) la réglementation du système financier et monétaire, notamment la mise en place de systèmes d'alerte; c) les flux financiers illicites; d) les incidences de la migration sur le développement; e) l'accès au crédit; f) la transparence et l'efficacité de l'APD; g) les inégalités et la pauvreté; h) la mise en place d'un système commercial multilatéral qui soit universel, réglementé et équitable, assortie d'une véritable libéralisation du commerce; et i) la préservation de l'environnement. Certains représentants craignaient que les défis liés aux changements climatiques n'exigent l'adoption d'un modèle énergétique mondial entièrement nouveau. D'autres représentants ont dit que les pays en développement avaient besoin d'être davantage entendus dans les institutions de Bretton Woods, et que l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale, devrait renforcer son rôle dans la gouvernance mondiale.

26. De nombreux intervenants ont mentionné la pertinence et le caractère opportun de l'analyse faite dans le *Rapport sur le commerce et le développement* concernant la crise et les réponses à y apporter. Certains représentants ont invité la CNUCED à se montrer plus critique et plus directive, pour sensibiliser les gouvernements des pays en développement et développés à la meilleure façon d'utiliser l'aide financière décroissante dans chaque pays ou région, ainsi qu'aux conséquences économiques connexes. On considérait que la CNUCED devrait proposer des solutions aux problèmes de gestion de la dette extérieure, étant donné leur impact sur le développement, la pauvreté et l'inégalité; elle devrait également trouver des solutions créatives pour sortir de la crise économique. D'autres intervenants ont noté que la CNUCED devrait occuper une place préminente dans le processus de réforme de l'architecture économique mondiale, afin de soutenir la cause des pays sous-développés. Dans le cadre du G-20, la CNUCED a été priée de travailler en étroite collaboration avec l'OIT et l'OCDE sur des questions ayant trait à la libéralisation du commerce et à ses effets sur l'emploi.

C. Le développement économique en Afrique: La coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement (point 4 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil du commerce et du développement a tenu une réunion-débat de haut niveau et un débat interactif sur la coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement. Le *Rapport 2010 sur le développement économique en Afrique*, publié sur le même thème par le secrétariat de la CNUCED, a servi de base aux discussions et au débat. L'argument développé dans le rapport était que la coopération Sud-Sud pouvait accroître la capacité de l'Afrique de faire face à ses problèmes de développement, mais que pour tirer pleinement parti de ses effets bénéfiques, la coopération devrait être davantage axée sur la transformation économique et le développement des capacités productives dans la région.

28. Plusieurs participants ont fait observer que la coopération entre l'Afrique et les pays du Sud était très ancienne, mais que cette relation s'était modifiée du point de vue qualitatif au cours des dernières années. En particulier, la coopération entre l'Afrique et les autres régions en développement était devenue plus importante dans le domaine économique que sur le plan

politique, le commerce étant le principal vecteur des relations nouées. Le rôle de la coopération technique dans le partenariat croissant entre l'Afrique et les pays en développement d'autres régions a aussi été souligné.

29. De nombreux participants ont estimé que la coopération entre l'Afrique et les pays du Sud avait aidé le continent à combler des lacunes dans des domaines essentiels délaissés par les partenaires traditionnels. Dans ce contexte, ils se sont félicités que les pays en développement partenaires de l'Afrique aient accru leurs investissements dans l'infrastructure et la production au moment où les partenaires traditionnels s'intéressaient davantage aux secteurs sociaux qu'à la production. Ils étaient aussi d'avis que les relations accrues de l'Afrique avec les pays en développement d'autres régions avaient donné espoir au continent et devraient être bien accueillies et renforcées.

30. Le rôle de la coopération entre l'Afrique et les pays du Sud dans le renforcement de la résilience de la région face aux chocs extérieurs a aussi été examiné. On a fait observer que la coopération avec les pays en développement avait permis à l'Afrique de diversifier ses marchés d'exportation, réduisant aussi la vulnérabilité particulière de certains pays. En outre, l'un des enseignements de la crise financière était que le monde ne pouvait plus dépendre des pays développés comme seul moteur de la croissance. Les grands pays en développement enregistraient un taux de croissance supérieur à celui des pays développés et étaient pressentis comme devant jouer les premiers rôles dans la sortie de la crise actuelle. Les pays africains devraient donc accroître leur coopération avec les autres pays en développement afin de renforcer leur résilience face aux chocs.

31. Les participants craignaient que la coopération de l'Afrique avec d'autres régions en développement ne renforce la dépendance du continent à l'égard des produits de base et ne reproduise le modèle actuel des relations commerciales de l'Afrique avec les pays développés, caractérisé par l'exportation de produits de base et l'importation d'articles manufacturés. À ce propos, ils ont souligné la nécessité pour l'Afrique et les pays en développement qui sont ses partenaires d'inverser cette tendance. Ils ont aussi appelé de leurs vœux une augmentation des investissements dans l'infrastructure, le transfert de technologies adaptées et un appui à l'intégration régionale. Compte tenu de l'importance de l'intégration régionale pour le développement de l'Afrique, les pays en développement partenaires étaient invités instamment à veiller à ce que l'accroissement de leur coopération avec la région renforce les efforts d'intégration régionale, au lieu de les entraver.

32. De nombreux participants ont appelé les pays africains à adopter une stratégie bien définie de coopération avec leurs partenaires en développement pour s'assurer que leurs besoins en matière de développement sont satisfaits. Les participants ont aussi souligné la nécessité pour les pays en développement d'établir des règles claires en matière de coopération Sud-Sud afin que les partenariats soient plus constructifs et que toutes les parties en retirent des avantages.

33. Plusieurs participants ont fait observer que la coopération entre l'Afrique et les pays du Sud serait davantage bénéfique à la région si elle appuyait les priorités de développement des pays africains et évitait les travers des partenariats des pays africains avec les pays développés. Parmi ces travers figuraient la priorité que les pays développés accordent désormais aux secteurs sociaux par rapport à la production, l'accent mis par ces pays sur les programmes nationaux au détriment de l'intégration régionale, le transfert insuffisant et inadapté de technologies et la dépendance croissante de l'Afrique à l'égard des produits de base. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité d'élargir la coopération aux petits pays et aux secteurs autres que celui des ressources. Il a aussi été souligné que l'absence d'informations et de statistiques fiables sur la coopération entre l'Afrique et le Sud empêchait une évaluation rigoureuse de l'impact de ces partenariats.

34. Les participants ont fait observer que la coopération de l'Afrique avec les pays du Sud était complémentaire des relations nouées avec les pays développés et ne les remplaçait pas. Ils ont donc appelé les pays développés à soutenir cette coopération, éventuellement en renforçant la coopération triangulaire et en partageant leur expérience dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Ils ont aussi invité les pays développés à donner une image plus positive de l'Afrique, ce qui était un moyen important d'attirer l'investissement et de renforcer la croissance dans la région.

35. Les participants ont accueilli avec satisfaction les recommandations formulées dans le rapport et ont remercié la CNUCED d'avoir rédigé un rapport si approfondi et suscitant autant la réflexion sur une question d'actualité très importante. Ils ont prié instamment la CNUCED de se servir des recommandations formulées dans ce rapport pour nourrir le débat sur la question et accroître la collaboration entre l'Afrique et les pays en transition. Il a été fait observer que tous les avantages que procure le Système global de préférences commerciales (SGPC) entre pays en développement n'avaient pas été pleinement exploités. À ce propos, plusieurs participants ont demandé à la CNUCED d'examiner de près les cadres actuels de coopération et de partenariat en vue d'en faire des moteurs plus efficaces du développement économique.

36. Les participants ont souligné la nécessité pour la CNUCED de poursuivre ses travaux de recherche sur l'Afrique et d'être tournée vers l'avenir. Dans ce contexte, on a fait observer que l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) se rapprochait à grands pas et que la CNUCED devrait aider les pays africains à concevoir la stratégie à mettre en œuvre après 2015. Les participants ont aussi appelé le Secrétaire général de la CNUCED à revoir les ressources humaines nécessaires à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux et de présenter à la prochaine session ordinaire du Conseil du commerce et du développement un plan visant à affecter à la Division des ressources adéquates, tout en conservant le montant global convenu du budget de la CNUCED.

D. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: Effet des mesures d'atténuation de la crise et perspectives de redressement (point 5 de l'ordre du jour)

37. Les délibérations du Conseil du commerce et du développement au titre de ce point de l'ordre du jour ont été nourries par une allocution liminaire du Secrétaire général de la CNUCED et une communication spéciale de M. Harsha Sing, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De nombreux ambassadeurs et représentants de haut niveau ont participé à cet échange de vues. Les intervenants se sont dits très satisfaits de la note du secrétariat, intitulée «Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: Effet des mesures d'atténuation de la crise et perspectives de redressement» (TD/B/57/3). Celle-ci constituait une analyse de fond intéressante et de grande qualité, axée sur la recherche de solutions, et présentait de nouvelles idées quant aux politiques qui permettraient d'optimiser les avantages découlant du système commercial international sur le plan du développement. Les participants ont également exprimé toute leur reconnaissance à la CNUCED pour le soutien qu'elle avait apporté aux examens des politiques commerciales, de la politique de la concurrence et des politiques en matière de services.

38. Après la crise économique qui avait secoué la planète, les participants ont salué une reprise tirée en particulier par une croissance dynamique de la demande dans les pays asiatiques émergents et par la relance du commerce international. Les efforts d'atténuation de la crise que les pouvoirs publics avaient déployés pour stimuler la demande avaient grandement contribué à freiner le ralentissement de la production et du commerce, et d'autres efforts continuaient d'être faits en vue de l'adoption d'une nouvelle réglementation financière et d'une réforme de la gouvernance économique, afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise financière et économique. La reprise demeurait toutefois fragile et inégale d'un pays à l'autre. La crise avait laissé des traces durables comme le montraient un taux de chômage toujours élevé, l'aggravation de la pauvreté, les déséquilibres mondiaux de plus en plus importants, les constantes mesures d'assainissement des finances publiques ainsi que les aléas de la réglementation financière. Dans les pays en développement, la crise n'avait fait qu'aggraver des problèmes de développement persistants, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés (PMA). La vigueur de la reprise variait d'un pays à l'autre notamment parce que ceux-ci ne disposaient pas des mêmes moyens fiscaux pour prendre des mesures d'atténuation de la crise. Les effets combinés des crises alimentaire, pétrolière et économique avaient aggravé la pauvreté et la famine et réduit l'accès aux services, y compris les services de santé, rendant ainsi difficile la réalisation d'ici à 2015 des OMD. L'accroissement des changements climatiques demeurait un problème humanitaire important qui avait des incidences planétaires. Toutes ces difficultés économiques avaient à leur tour nui aux efforts déployés pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité.

39. Le redressement avait été rapide, même si la crise avait entraîné le plus fort ralentissement du commerce enregistré ces soixante-dix dernières années. Les pays en développement émergents avaient joué un rôle essentiel dans cette reprise et dans la relance des pays développés, attestant de leur rôle économique croissant et d'une interdépendance de plus en plus accentuée entre les pays. Il ne fallait toutefois pas se laisser aller à un optimisme excessif, le niveau du commerce mondial étant toujours inférieur à ce qu'il était avant la crise. Les participants ont noté que la montée du protectionnisme intensif avait été jugulée, certains pays ayant même adopté des mesures de libéralisation du commerce. Les efforts concertés, les disciplines de l'OMC, l'autolimitation et le renforcement de la surveillance – notamment par l'OMC, la CNUCED et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – s'étaient révélés essentiels et devraient par conséquent être maintenus. Par ailleurs, des intervenants craignaient que les effets des vastes mesures de relance budgétaire prises par les pays développés soient difficiles à évaluer, et que certains pays puissent être encore plus tentés de recourir à des mesures protectionnistes face à la suppression des mesures de soutien et à un taux de chômage toujours élevé. En outre, les risques de litiges augmentaient en l'absence de progrès dans les négociations commerciales. Certains pays développés procédaient prématurément à des coupes budgétaires, ce qui entraînerait une contraction de la demande intérieure et un redressement des marchés financiers, alors que d'autres faisaient la promotion de leurs exportations, ce qui obligerait les pays touchés par la crise à relancer eux-mêmes la demande.

40. De l'avis général, le commerce international demeurait un moteur essentiel de la croissance et du développement ainsi que de la réalisation des OMD, en particulier pour les pays tributaires du commerce dotés de petits marchés intérieurs, ce qui était le cas de la plupart des pays en développement. Il fallait établir une plus grande corrélation entre commerce et réduction de la pauvreté. Il était essentiel de maintenir l'accès aux marchés internationaux. Les échanges commerciaux donnaient accès à des marchés plus importants, à une plus grande variété de biens et de services ainsi qu'aux technologies de pointe. Les pays émergents à forte croissance, tout comme le groupe «N-11» (Next Eleven) des pays en développement, avaient effectivement en commun un ratio commerce/PIB élevé, et le secteur

axé sur les exportations avait grandement contribué à la croissance de la productivité et à la création d'emplois. Toutefois, la structure des échanges et la spécialisation importaient aussi; il fallait stimuler la croissance des secteurs qui pouvaient sans l'ombre d'un doute relancer l'activité économique mondiale, générer la création d'emplois, réduire la pauvreté et accroître la sécurité alimentaire et énergétique tout en renforçant l'infrastructure. Un commerce Sud-Sud dynamique (grâce notamment à la conclusion du troisième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales (SGPC)), le caractère relativement résilient du commerce des services et son importante contribution au développement ainsi qu'une participation renforcée aux chaînes d'approvisionnement mondiales constituaient des moyens stratégiques de diversifier l'économie d'un pays, d'accroître sa compétitivité et sa capacité d'adaptation et de stimuler sa participation au commerce mondial.

41. À cet égard, il a été jugé important d'aplanir les difficultés que rencontraient les pays en développement pour accroître leurs débouchés commerciaux, notamment en améliorant leur accès au crédit, en réduisant encore davantage les obstacles tarifaires et non tarifaires – y compris au moyen de préférences –, en renforçant les liaisons par le biais de la facilitation du commerce, en favorisant le transfert de technologie, en s'attaquant à la grande instabilité des prix des produits de base, en facilitant la circulation des personnes susceptibles d'offrir des services, en augmentant la contribution des migrants et de leurs envois de fonds à la réduction de la pauvreté, et en développant les capacités productives. De plus, les banques régionales de développement pourraient être recapitalisées pour accroître le soutien aux activités de développement régional.

42. De nombreux participants ont estimé que la crise avait entraîné un changement fondamental de la pensée économique dominante et des orientations préconisées, et ce, en faveur de nouveaux modèles de développement. De fait, beaucoup de pays avaient opté pour de nouvelles stratégies de croissance délibérées et globales afin de rééquilibrer leur économie et de s'engager sur la voie d'un développement durable. À cet égard, il a été jugé important de répartir les sources de croissance entre la demande extérieure et la demande intérieure. Les expériences réussies de développement en Asie de l'Est et les mesures de politique générale, prises principalement par des pays développés durant la crise, ont montré que le rôle de l'État, en tant qu'agent de développement économique national, devraient être aussi important que celui du marché. La main invisible du marché devait être guidée par la main visible (proactive) de l'État. D'après de nombreux intervenants, l'impératif d'adopter de nouvelles stratégies de croissance pour sortir de la crise avait confirmé l'importance des marges d'action. Un regain d'intérêt s'était manifesté pour les politiques visant à accroître les capacités productives, la productivité et la compétitivité. La «nouvelle génération» de politiques industrielles avait pour but d'établir un cadre permettant aux gouvernements de diriger les investissements et les activités vers des secteurs stratégiques et sociaux afin de promouvoir une croissance soutenue, plus verte et équilibrée, notamment en luttant contre les changements climatiques. Les pouvoirs publics y étaient parvenus en mettant l'accent sur les avantages comparatifs existants, le renforcement des capacités et la libre circulation des personnes, et en recourant à un dosage approprié et cohérent de politiques dans les secteurs macroéconomique, agricole et industriel ainsi que dans les domaines du commerce des services et des technologies. Il était important que ces politiques cherchent à créer une valeur ajoutée et un lien avec l'emploi, la réduction de la pauvreté et les avantages sociaux.

43. Le système commercial international était devenu stratifié, suite notamment à la prolifération des accords commerciaux régionaux (ACR), et multipolaire, avec la montée des pays émergents. La marge d'action nationale était de plus en plus limitée par les engagements contractés dans le cadre de l'OMC, l'accession à cette organisation, les ACR réciproques et les politiques de prêt des institutions financières internationales, ce qui faisait que certaines

flexibilités prévues par l'OMC, notamment pour les PMA, étaient maintenant limitées par des processus parallèles, notamment pour ce qui était des droits de douane, des subventions et des examens de la politique d'investissement. Des représentants estimaient par conséquent qu'il fallait assurer une certaine cohérence entre les différentes strates du système, en accordant la priorité au développement, grâce entre autres à la «multilatéralisation» de tels accords. Un intervenant a également émis l'avis que l'accession à l'OMC ne devrait pas être utilisée pour tester les nouvelles règles et des disciplines trop rigoureuses. Certains ont noté qu'on ne pouvait prendre en compte les ACR en faisant abstraction du contexte, car il n'était pas possible d'adopter une approche identique pour tous les ACR, les différents accords présentant des dispositions et des incidences variées, comme les accords de partenariat économique (APE) entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne. L'intégration régionale était également un élément clef pour renforcer la capacité d'adaptation en Afrique, par exemple, et l'Union africaine soutenait la consolidation du marché africain. Le concept de marge d'action était également complexe et devait aussi être abordé sur la base d'un marché où la concurrence jouait librement. Il a également été noté que les disciplines multilatérales limitant la marge d'action nationale avaient contribué à freiner le protectionnisme durant la crise.

44. Les participants ont réaffirmé la valeur d'un système commercial multilatéral qui soit fonctionnel, universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable. Bon nombre d'entre eux ont souligné la nécessité de revoir le fonctionnement de ce système, y compris la tenue des cycles de négociations commerciales, en redonnant la priorité aux aspects relatifs au développement, y compris: a) en recourant au traitement spécial et différencié de manière effective et opérationnelle; b) en s'attaquant aux déséquilibres existants, par exemple dans le secteur agricole, par une réduction des subventions, la production de produits spéciaux et l'adoption de mécanismes de sauvegarde spéciale; et c) en intégrant les principes d'équité, de loyauté et de justice commerciale. Le Cycle de Doha offrait des possibilités uniques à cet égard, et il était urgent de mener ces longues négociations à bien en 2011 en accordant une place de choix au développement et un accès réel aux marchés pour tous. Un engagement aussi soutenu et aussi direct nécessiterait une réelle volonté politique. À la veille de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, une attention particulière pourrait être accordée à l'obtention de résultats rapides pour les PMA concernant un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent – conjugué à des règles d'origine favorisant les exportations de ces pays – le coton et des modalités spéciales pour les services, dont un accès aux marchés préférentiel pour les exportations de services des PMA et les services du Mode 4. Certains intervenants ont noté qu'une véritable ouverture des marchés et de bons résultats en matière d'expansion des échanges pourraient constituer un bon plan de relance à l'échelle mondiale. Une conclusion rapide du Cycle de négociations pourrait également beaucoup contribuer à prévenir le protectionnisme, à renforcer l'OMC sur le plan symbolique (sa crédibilité et celle du système commercial multilatéral) et sur le fond (accès aux marchés et contribution au développement) et à préparer celle-ci à faire face aux nouveaux défis. Il fallait veiller à ce que l'aide au commerce se traduise par des bénéfices concrets pour les pays en développement et, à cet égard, une évaluation de l'aide serait utile du point de vue du développement. La mise en œuvre complète du Cadre intégré renforcé constituerait également une importante contribution.

45. Bon nombre de participants ont souligné la nécessité d'une plus grande cohérence entre les différents éléments d'une gouvernance économique mondiale des systèmes commerciaux, financiers et monétaires. Une réforme approfondie du système monétaire et financier international qui le rendrait plus solidaire et plus transparent était jugée nécessaire pour veiller à ce qu'il soit axé sur le développement. Le Groupe des 20 (G-20) avait certes joué un rôle important dans la coopération internationale, mais les questions d'importance mondiale et la

coopération économique internationale nécessiteraient une participation de l'ensemble des pays, et le G-192 au sein de l'Organisation des Nations Unies, y compris la CNUCED, devrait jouer un rôle central dans la gouvernance économique mondiale et la cohérence.

46. Les participants ont réaffirmé que la CNUCED devrait continuer de s'employer à surveiller et à analyser l'évolution de l'économie mondiale d'après-crise, l'avenir du système commercial international et les différents moyens d'action en matière de développement ainsi qu'à soutenir les pays en développement – notamment par le renforcement des capacités – concernant des stratégies de croissance leur permettant de sortir de la crise, une politique commerciale volontariste, des négociations commerciales axées sur le développement, le renforcement du développement des secteurs de services et du commerce, la politique de la concurrence, les mesures restrictives pour le commerce, les produits de base, le financement du commerce, les envois de fonds, les incidences des migrations sur le développement, la réglementation financière, les initiatives et négociations commerciales régionales, y compris des accords Nord-Sud comme les APE, ainsi que la coopération Sud-Sud qui pourrait façonner l'avenir du commerce mondial. La CNUCED devrait également continuer d'aider les pays en développement, en particulier les PMA et l'Afrique, à élaborer des politiques commerciales volontaristes, à participer au système commercial international, à renforcer les capacités productives en matière de commerce et de valeur ajoutée et à accorder une attention toute particulière aux marges d'action et à la cohérence des politiques.

E. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: mondialisation, emploi et développement (point 6 de l'ordre du jour)

47. Pour l'examen de ce point, le Conseil du commerce et du développement s'est appuyé sur le *Rapport sur le commerce et le développement, 2010: Emploi, mondialisation et développement*. Le rapport a été présenté par M. Heiner Flassbeck, Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED. M. Stephen Pursey, Chef du Département de l'intégration des politiques de l'OIT, a présenté quelques observations. Les délégations ont largement reconnu avec les intervenants que la création d'emplois était un enjeu majeur pour tous les pays, développés et en développement, dans le contexte de la fragile reprise faisant suite à la crise économique et financière.

48. La crise avait été fortement préjudiciable à l'emploi; elle avait non seulement entraîné une hausse considérable du nombre de chômeurs, mais aussi aggravé les problèmes sous-jacents des marchés du travail, avec un coût humain élevé. Ces problèmes structurels concernaient notamment l'accroissement des inégalités, l'élargissement des écarts de salaires et la diminution de la part des salaires dans le revenu national. Il a également été jugé essentiel d'améliorer la qualité de l'emploi et d'aborder le problème de la persistance d'un vaste secteur informel. S'attaquer à ces problèmes du marché du travail était particulièrement important pour les pays en développement, notamment les plus pauvres. Les incidences sur l'emploi de la crise avaient freiné les progrès dans la réduction de la pauvreté et rendu beaucoup plus difficile la réalisation des OMD et d'un développement durable. Au-delà des questions économiques, la création d'un nombre suffisant d'emplois, ainsi que d'un système de sécurité sociale permettant d'amortir les effets négatifs du chômage était également jugée indispensable à la cohésion sociale.

49. Il a été largement reconnu que les mesures de relance économique que de nombreux gouvernements avaient adoptées, dans les pays développés comme dans les pays en développement, avaient permis d'éviter un effondrement de la croissance économique mondiale. Néanmoins, de nombreuses menaces continuaient de peser sur la reprise, en

particulier la persistance de déséquilibres mondiaux. Plusieurs délégations ont souligné que les pays à excédent comme les pays à déficit devraient partager la responsabilité de remédier à ces déséquilibres. Les intervenants et les délégations sont convenus qu'il était crucial de mettre un terme aux mesures de relance budgétaire au bon moment. Certains estimaient que les mesures publiques de relance pourraient être levées une fois achevé l'apurement des bilans dans le secteur privé, ce qui permettrait à celui-ci de recommencer à emprunter et à s'endetter. Le débat sur l'adéquation des efforts de consolidation budgétaire a conduit à reconnaître que certains pays disposaient d'une marge d'action budgétaire plus large que d'autres. Les pays confrontés à d'importantes contraintes extérieures auraient du mal à réduire leur déficit budgétaire. En revanche, les pays dont les comptes courants étaient excédentaires avaient plus de possibilités d'accroître leur déficit budgétaire et leur endettement public.

50. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité d'adopter une nouvelle approche des problèmes de développement et d'emploi. La création d'emplois devait être la pierre angulaire des politiques de sortie de crise. Plusieurs délégations ont souligné que l'État devait jouer un rôle plus actif. Des politiques macroéconomiques d'appui à l'investissement pour le développement des capacités productives dans les pays en développement étaient importantes dans ce contexte. Les politiques mises en œuvre dans le cadre du Consensus de Washington avaient donné des résultats décevants en termes de création d'emplois. De plus, il n'était pas possible pour tous les pays du monde d'asseoir leur croissance sur les exportations. Au contraire, une plus grande attention devait être accordée à un accroissement de la demande intérieure, soutenu par des hausses du pouvoir d'achat de la population proportionnelles à la croissance moyenne de la productivité de la main-d'œuvre.

51. Des politiques des revenus permettant d'aligner les hausses de salaire sur l'accroissement de la productivité seraient nécessaires pour s'assurer une croissance à long terme soutenue. L'appareil institutionnel permettant d'instaurer des conditions propices à la création d'emplois comprendrait un renforcement des mécanismes de négociation collective, l'instauration d'un salaire minimum et des programmes d'emploi public. De plus, il a été souligné que les mesures visant à soutenir la création d'emplois avaient été principalement axées sur le secteur moderne, qui était souvent intégré dans l'économie mondiale et bénéficiait d'une forte croissance de la productivité, tout en pouvant ne créer que relativement peu d'emplois. Ces mesures devaient être conçues de façon que les salaires augmentent aussi à un rythme similaire dans les secteurs plus traditionnels où la croissance de la productivité était souvent faible, mais qui concentraient la majorité des emplois formels et informels. Seule cette combinaison permettrait de stimuler le pouvoir d'achat de masse nécessaire pour dynamiser la demande intérieure. Dans ce contexte, certaines délégations ont évoqué des mécanismes qui liaient les prix payés aux producteurs agricoles à la croissance globale de la productivité de l'économie.

52. L'importance, reconnue par tous, de mesures visant à renforcer la demande intérieure ne devait toutefois pas conduire au protectionnisme ou à une diminution de l'intégration. De fait, le maintien d'une économie mondiale ouverte était indispensable à une mondialisation durable et à un accroissement de la prospérité pour tous. L'intégration commerciale en tant que telle n'était pas remise en cause. Le problème tenait plutôt au type d'intégration qui donnait lieu à des excédents ou à des déficits courants insoutenables. Il a été largement reconnu qu'un meilleur équilibre entre exportations et demande intérieure était nécessaire pour assurer le succès de la reprise économique mondiale. Certaines délégations se sont inquiétées du risque qu'une hausse des salaires alignée sur l'accroissement de la productivité ne compromette la compétitivité extérieure nationale. Mais il a également été indiqué que tel n'était pas le cas, car de telles hausses de salaire n'influaient pas sur le niveau des coûts unitaires de la main-d'œuvre.

53. Étant donné la contribution fondamentale de l'accroissement de la productivité au développement économique, à la croissance de la production et à la création d'emplois, il y a eu débat sur les moyens de répartir plus équitablement entre pays développés et pays en développement cet accroissement de la productivité. Si l'éducation jouait un rôle important, de même que la formation tout au long de la vie – d'où la grande importance des programmes d'enseignement –, il fallait trouver un équilibre approprié entre la protection des droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie réalisé à travers l'imitation de la technologie existante.

54. Certaines délégations étaient d'avis que, dans un monde extrêmement interdépendant, un moyen de résoudre les problèmes d'emploi et de développement passerait aussi par une plus grande coordination au niveau international. Elles estimaient que les mesures visant à accroître la demande intérieure au niveau national devaient être complétées par un système multilatéral de gestion des taux de change, ainsi que par une hausse de l'aide publique au développement des pays pauvres connaissant d'importants problèmes de déficit extérieur.

55. Plusieurs délégations ont loué le secrétariat de la CNUCED pour la qualité et la pertinence de l'analyse et des recommandations présentées dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2010*. Le Rapport aidait à mieux comprendre les liens entre les politiques de l'emploi et les politiques macroéconomiques. L'accent mis sur l'importance d'offrir aux pauvres des possibilités d'avoir un emploi productif leur assurant un revenu décent a été considéré comme tout à fait pertinent et utile dans le contexte de la crise actuelle. Cela ressortait également de l'intérêt manifesté pour le thème de l'emploi par d'autres organisations internationales ainsi que par divers gouvernements et syndicats.

56. Un certain nombre de pays ont souligné l'importance des travaux menés par l'OIT dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi et du Programme pour un travail décent. Une délégation a aussi mis l'accent sur l'importance de l'organisation du travail dans les pays où des institutions démocratiques étaient en place.

F. L'investissement au service du développement: Les nouveaux enjeux (point 7 de l'ordre du jour)

57. La séance s'est ouverte par les observations liminaires de M. Luis Manuel Piantini Munnigh, Président du Conseil du commerce et du développement; une déclaration liminaire de M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; et un résumé du *World Investment Report 2010* présenté par M. James Zhan, Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED. M. André Borschberg, de la société Solar Impulse, a été spécialement invité à faire un exposé sur l'aviation et l'énergie solaire. Des intervenants ont ensuite pris la parole, dans l'ordre ci-après: M. Erik Haites, Margaree Consultants, qui est aussi consultant principal auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; M. Bruno Figueroa, Ministre des affaires étrangères du Mexique; M. José Luis del Valle Doblado, Iberdrola; M. Takahiko Onozuka, Banque japonaise pour la coopération internationale; et M. Matthew Bateson, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

58. M. André Borschberg, dont l'avion solaire avait volé pendant vingt-six heures en juillet, a précisé que ce projet avait été entrepris en raison de la dépendance du monde à l'égard des combustibles fossiles. Environ 85 % de l'énergie mondiale provenait de combustibles fossiles et, pour des raisons économiques et environnementales, il était vital de passer aux sources

d'énergie renouvelables. M. Borschberg a souligné que même si d'autres technologies existaient, leur potentiel n'avait pas encore été pleinement exploité.

59. Les experts et les représentants ont ensuite examiné un certain nombre de questions importantes au sujet de l'évolution, des enjeux et des perspectives de l'investissement étranger direct (IED) dans l'économie mondiale de l'après-crise, le rôle des investissements à faible intensité de carbone dans la réduction des gaz à effet de serre et la manière dont les pays pourraient favoriser et promouvoir la réalisation d'investissements privés dans la lutte contre les changements climatiques. L'investissement privé – y compris celui des sociétés transnationales (STN) – pourrait contribuer à susciter la réalisation d'investissements à faible intensité de carbone et la mise au point de technologies à faible intensité de carbone.

60. Plusieurs experts ont évoqué l'importance, les perspectives et les enjeux des changements climatiques, en mettant l'accent sur l'atténuation, pour ce qui est de l'investissement privé et de la mise au point de technologies. Ils ont souligné la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de parvenir à un développement propre et de tirer parti de l'investissement du secteur privé dans ces domaines. L'investissement privé revêtait une importance particulière car il constituait et constituera la majorité des investissements nécessaires. De nombreux participants ont fait observer qu'un cadre directif stable était la plus importante condition préalable à la réalisation d'investissements privés à faible intensité de carbone. Dans de nombreux domaines – par exemple, pour la réalisation d'investissements dans les sources d'énergie renouvelables – seule l'action publique permettait de donner naissance à des marchés. Il fallait donc accroître les relations entre le secteur privé et le secteur public; les décideurs auraient ainsi les moyens de comprendre la logique du secteur privé et de mettre en œuvre des politiques adaptées pour tirer parti de la participation du secteur privé à la lutte contre les changements climatiques. L'interaction entre le secteur public et le secteur privé dans ce domaine était considérée comme revêtant la plus grande importance en vue de définir les moyens de mobiliser l'investissement privé étranger et intérieur grâce aux orientations adoptées et aux investissements publics réalisés, notamment par le biais de l'APD et de mesures adoptées par les pays d'origine.

61. De nombreux experts et représentants ont félicité la CNUCED de la publication en temps voulu du *World Investment Report 2010: Investing in a Low-Carbon Economy* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2010: Investir dans une économie à faible intensité de carbone). Ils ont jugé très pertinent le thème de ce rapport et les questions qui y avaient été abordées, de même que les recommandations qui y avaient été formulées; ils ont considéré que l'analyse détaillée des investissements à faible intensité de carbone et de leurs conséquences pour le développement marquait un progrès considérable en vue de répondre aux principales préoccupations. Certains participants ont apprécié les nouvelles sections du rapport traitant de la situation des groupes de pays vulnérables, par exemple des pays en développement sans littoral.

62. Certaines délégations, notamment celles du Groupe des 77 et de la Chine et celles du Groupe asiatique, ont félicité la CNUCED d'avoir organisé avec succès le deuxième Forum mondial de l'investissement, en septembre 2010 à Xiamen (Chine), lequel a donné l'occasion aux investisseurs internationaux d'examiner l'évolution des investissements dans une économie à faible intensité de carbone et les orientations possibles dans ce domaine. Un certain nombre de représentants ont souligné que la CNUCED était bien placée pour appuyer les discussions internationales sur les changements climatiques, en particulier s'agissant de l'examen du rôle de l'investissement privé – y compris celui des STN – dans les activités à faible intensité de carbone. Ils ont appelé la CNUCED à apporter une assistance technique aux pays en développement et à poursuivre ses travaux d'analyse sur l'IED et les STN, notamment à suivre et à évaluer l'évolution des accords internationaux d'investissement.

63. Les mesures d'efficacité énergétique mises en œuvre dans un grand nombre de domaines (dans lesquels les STN fournissaient des biens et des services à faible intensité de carbone) contribuaient à hauteur de 60 % à la réalisation des objectifs fixés en matière d'atténuation, les 40 % restants devant essentiellement provenir du déploiement de technologies d'énergie renouvelable – d'où l'importance des filières des énergies renouvelables.

64. Plusieurs participants ont souligné la nécessité de trouver des sources de financement des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, et ont examiné la manière d'exploiter ces sources. La question de la mobilisation de sources privées de financement et d'investissement était au cœur du débat. Dans le même temps, il fallait garantir le droit des gouvernements de réglementer l'investissement; il s'agissait notamment de concilier les intérêts du secteur privé et de la politique publique.

65. Un certain nombre de représentants ont formulé des suggestions sur la manière de promouvoir, de faciliter et d'exploiter l'IED au service du développement, à savoir:

a) La CNUCED devrait rester au centre des activités du système des Nations Unies visant à ce que l'investissement contribue au développement;

b) La CNUCED devrait continuer de suivre et d'analyser les tendances et les politiques en matière d'investissement et d'apporter une assistance technique aux pays en développement afin de renforcer leur capacité de promouvoir et de faciliter l'IED ainsi que d'assimiler la technologie, notamment en renforçant leur capacité de négocier des accords internationaux d'investissement;

c) La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur l'IED dans l'agriculture – en particulier sur les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture – et dans les secteurs d'infrastructures;

d) Les orientations possibles devraient être identifiées afin de renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, contribuant ainsi au développement et au renforcement des capacités;

e) Les groupes de pays en développement particulièrement vulnérables, par exemple les pays en développement sans littoral, devraient continuer de faire l'objet d'une attention particulière.

66. Entre autres activités à mener dans le cadre d'une économie à faible intensité de carbone, il a été proposé que la CNUCED s'efforce de collecter davantage de données sur l'investissement étranger à faible intensité de carbone et poursuive ses analyses et ses travaux de renforcement des capacités sur les politiques à faible intensité de carbone et sur la question de la diffusion de la technologie. Des participants se sont ouvertement félicités de la proposition de constituer un partenariat mondial pour l'investissement à faible intensité de carbone, énoncée dans le *World Investment Report 2010*, et ont proposé d'examiner plus avant les propositions précises formulées. Presque tous les participants ont salué la proposition visant à créer un centre d'assistance technique pour une faible intensité de carbone (L-TAC), le secrétariat de la CNUCED étant invité à poursuivre ses travaux sur cette question.

G. Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra (point 8 de l'ordre du jour)

1. Thème subsidiaire 1: renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales

a) Division de la mondialisation et des stratégies de développement

67. Concernant les paragraphes 35 à 39 de l'Accord d'Accra, les délégations se sont largement déclarées satisfaites des travaux de recherche et d'analyse effectués depuis la douzième session de la Conférence, mais elles sont convenues dans l'ensemble qu'il y avait encore matière à amélioration. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED possédait les ressources intellectuelles et les compétences d'analyse nécessaires à la formulation de politiques générales à l'échelle mondiale. À cet égard, la CNUCED devait continuer à jouer un rôle vigoureux en émettant sur le plan international des recommandations tenant compte de l'incidence des relations d'interdépendance croissante résultant de l'accélération du processus de mondialisation. Il importait de faire en sorte que ce soit un processus ouvert à tous et que tous les pays puissent participer à l'élaboration des politiques mondiales. L'intégration dans l'économie internationale devait renforcer les stratégies nationales de développement, compte tenu de la situation propre à chaque pays. La coopération régionale était aussi un moyen important de stimuler la croissance et le développement durable. Les délégations ont souligné la nécessité d'améliorer la cohérence des politiques nationales, régionales et internationales, cohérence absolument indispensable à l'élaboration de politiques de développement durable.

68. Les représentants ont félicité la CNUCED de la rapidité de son action face à la crise financière et économique mondiale ainsi qu'à d'autres grandes crises comme celle des produits alimentaires. Elle avait accompli un excellent travail de prédiction et d'analyse de la crise financière et économique et de riposte à la crise. L'aptitude de l'organisation à s'adapter aux nouvelles réalités de l'économie a été saluée. Les rapports présentés au sujet des crises ont été jugés de haute qualité. L'analyse et l'examen, à la pointe de l'actualité, des causes, des conséquences et de l'impact de la crise financière et les recommandations concernant les moyens de la dépasser avaient été très utiles aux pays en développement pour formuler des stratégies défensives. Les délégations ont fait valoir toutefois que ce travail ne devait pas se faire au détriment de l'action à long terme concernant les questions de commerce et de développement.

69. Les délégations ont noté que la CNUCED avait présenté aussi des analyses et des idées très pertinentes sur des questions systémiques de gouvernance économique mondiale, particulièrement dans le domaine monétaire et financier. La CNUCED devait continuer à fournir des pistes de réflexion sur ces questions systémiques dans ses différents rapports. Il n'était pas possible de prévenir de nouvelles crises sans opérer de nouvelles réformes solidaires, concertées et transparentes de la gouvernance des institutions de Bretton Woods. Les propositions de réforme de l'architecture financière internationale et les contributions de la CNUCED au débat international sur la question ont été largement appréciées et l'on a estimé qu'il fallait renforcer les travaux dans ce domaine. La CNUCED devait continuer à

collaborer avec d'autres institutions concernées et demeurer partie prenante aux processus correspondants de l'ONU. Les travaux futurs devaient être tout aussi efficaces et privilégier une contribution pleine et en temps utile au succès du débat plus général sur le développement, y compris concernant de grands processus des Nations Unies relatifs au développement.

70. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait consacrer davantage de recherches et d'analyses aux politiques macroéconomiques, aux finances, à l'endettement et à la pauvreté, et à leurs relations d'interdépendance. La CNUCED devait poursuivre ses travaux sur la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les règles internationales, et sur la coopération régionale sur les marchés financiers et les marchés des changes. On a souligné toutefois qu'en raison de la minceur des ressources financières et humaines disponibles, il était difficile de répondre aux demandes croissantes de travaux de recherche et d'analyse suscitées en particulier par les crises mondiales. Certaines délégations se sont félicitées des travaux statistiques réalisés par la CNUCED en vue d'étayer l'analyse économique. La qualité des données disponibles sur les pays en développement devrait être améliorée, notamment par la coopération technique et le transfert de compétences.

71. Les différentes crises mondiales avaient fait ressortir la nécessité de trouver un nouveau consensus sur le développement. La CNUCED devait continuer à jouer un rôle important dans la recherche d'un consensus sur de nouveaux modes de développement et dans la détection d'idées originales permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon de 2015. Il fallait pour ce faire chercher plus vigoureusement le moyen de surmonter le dilemme entre la croissance de l'économie et la menace d'épuisement des ressources naturelles en mettant le développement durable au premier plan des préoccupations. Les analyses de la CNUCED relatives aux déséquilibres macroéconomiques et financiers dans le monde et aux moyens d'action possibles pour les corriger étaient particulièrement enrichissantes dans le contexte de la crise mondiale et concrétisaient la présence de la CNUCED dans la réflexion économique sur les problèmes de la planète. Toutefois, il était permis de se demander si l'on en avait fait assez pour affronter la crise et pour parer convenablement à ses conséquences, et si les recommandations de la CNUCED avaient été véritablement entendues.

72. À propos du paragraphe 40 de l'Accord d'Accra, les participants ont affirmé que la CNUCED devait poursuivre et renforcer son travail de recherche et d'analyse sur les politiques macroéconomiques, le commerce, l'investissement, les finances, l'endettement, la pauvreté et l'interdépendance, de tous ces facteurs, travail qui était d'une excellente qualité et d'une grande pertinence. Les rapports de la CNUCED à l'Assemblée générale sur l'endettement des pays en développement étaient fort appréciés. Les délégations se sont déclarées généralement satisfaites du travail de recherche et d'analyse, mais ont estimé qu'il pourrait aller plus loin en matière de formulation des politiques, de mobilisation des ressources et des questions d'endettement connexes. La CNUCED avait besoin de réformes internes pour mieux se positionner dans l'architecture mondiale de l'aide et devait se joindre aux efforts déployés pour résoudre le problème de la dette publique grâce au développement. Il était nécessaire de donner plus de conseils à l'intention des pays en développement sur le moyen soit de faire annuler leur dette, soit de négocier de meilleures conditions d'emprunt. La CNUCED a été vivement félicitée de son travail de pionnier consacré à la gestion de la dette, notamment à l'échelon des pays. Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) était un instrument apprécié et très utilisé. La CNUCED pouvait approfondir et élargir encore son aide aux pays en développement, notamment à chaque étape de la gestion de la dette. Certains domaines d'activité devaient être maintenus, par exemple le programme de renforcement des capacités pour la gestion de la dette publique, afin d'aider les pays à évaluer

leur vulnérabilité aux chocs économiques internes et externes. La gestion de la dette devait être intégrée davantage dans les trois piliers des activités de la CNUCED.

73. Concernant le paragraphe 44, les délégations se sont déclarées satisfaites du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Elles ont souligné l'importance et la pertinence des travaux dans le domaine de la modernisation des douanes (Système douanier automatisé (SYDONIA)) et de l'action attendue de soutien à l'effort de renforcement des capacités pour la gestion de la dette palestinienne (SYGADE). Elles ont accueilli avec satisfaction le travail accompli par la CNUCED pour introduire dans le territoire palestinien occupé le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. La contribution de la CNUCED était un élément important pour édifier une économie solide et stable en vue de la création d'un État palestinien. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer le programme d'assistance au peuple palestinien par des ressources budgétaires et extrabudgétaires suffisantes, ainsi qu'il était préconisé dans l'Accord d'Accra.

b) Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux

74. Plusieurs délégations ont relevé que les pays africains, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables se heurtaient à des problèmes structurels graves qui freinaient leur progrès socioéconomique et limitaient leurs perspectives de développement. Ces problèmes étaient encore accentués par les multiples crises mondiales intervenues récemment, dans les domaines économique, financier, énergétique et alimentaire. Quelques délégations ont souligné que la situation était encore pire dans les pays en conflit ou qui sortaient d'une situation de conflit. Toutefois, de nouvelles possibilités étaient nées ou se dessinaient: la croissance dynamique et rapide des relations économiques avec la Chine, l'Inde et le Brésil, dans le cadre de la coopération Sud-Sud prenait de plus en plus d'importance pour l'Afrique, les PMA et d'autres économies structurellement faibles et vulnérables.

75. On a souligné que les crises de l'économie et des finances avaient une forte influence négative sur les perspectives de croissance et de développement de ces pays et qu'elles compromettaient leurs chances d'atteindre les OMD à l'horizon de 2015. Dans ce climat peu encourageant, il était absolument indispensable pour ces pays et leurs partenaires de développement de mettre en place des politiques et des stratégies bien conçues afin d'atténuer la pauvreté et de créer les conditions d'une croissance et d'un développement durables. Depuis le début de la crise financière et économique, la CNUCED avait fourni son aide aux États membres pour leur permettre d'en évaluer les incidences sur leur économie, de comprendre les mécanismes de transmission des crises et de définir les mesures nécessaires pour en atténuer les effets. Ainsi, elle avait organisé un groupe de réflexion de haut niveau sur la crise financière, la politique macroéconomique et le défi du développement en Afrique. Ce groupe avait contribué à formuler des conclusions et des recommandations pour mieux mettre à profit les politiques macroéconomiques au service du développement et tirer parti des possibilités découlant de la phase de reprise après la crise. Il était certes nécessaire de relever les défis nés des crises économiques mondiales, mais le secrétariat ne devait pas négliger pour autant les problèmes structurels du développement et les problèmes liés à la lutte contre la pauvreté dans les pays pauvres.

76. De nombreuses délégations étaient convaincues que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), qui devait se tenir à Istanbul (Turquie) en 2011, offrirait à ces pays et à leurs partenaires de développement une nouvelle chance de

s'entendre sur une série de politiques et de stratégies. La Conférence devait élaborer à l'intention des PMA un nouveau programme d'action pour la décennie à venir. Les États membres se sont déclarés satisfaits de la contribution technique apportée par la CNUCED au processus préparatoire de la Conférence. En revanche, ils ont jugé limitée la participation à ce processus d'experts des PMA dans leurs capitales ou leurs missions à Genève, carence due essentiellement au manque de moyens financiers. Les pays donateurs et d'autres pays en développement qui étaient en mesure de le faire ont été invités à verser des contributions extrabudgétaires aux Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA, afin de faciliter la participation d'experts de ces pays aux travaux préparatoires et à la Conférence elle-même. Par ailleurs, les délégations ont estimé que la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux de la CNUCED devait être renforcée pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, ainsi que l'avait préconisé le Conseil du commerce et du développement à ses sessions précédentes. Cet effort devrait s'accompagner de l'apport de ressources extrabudgétaires.

77. De nombreuses délégations ont estimé que pour relever concrètement les défis du développement dans les pays pauvres il fallait mettre en œuvre un ensemble de politiques: a) un réexamen de la gouvernance économique mondiale, y compris de l'architecture internationale de l'aide, du commerce et de la dette; b) des politiques monétaires et financières efficaces grâce à une meilleure administration fiscale; c) un rôle renforcé pour le secteur privé; d) des politiques sectorielles ciblées de manière à atténuer la pauvreté (par exemple par une amélioration de la production agricole), à accroître la productivité de la main-d'œuvre et à mobiliser les ressources intérieures privées. Pour faire des progrès socioéconomiques tangibles et réduire notablement l'incidence de la pauvreté absolue, les PMA avaient besoin du soutien de la communauté internationale, notamment sous les formes suivantes: apport accru et prévisible d'APD, apport accru d'IED, accès aux marchés en franchise de droits de douane et sans contingentement, et accroissement des ressources publiques et privées affectées aux secteurs de production.

2. Thème subsidiaire 2: Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale

78. Les États membres se sont déclarés satisfaits des activités réalisées depuis la douzième session de la Conférence par la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base en application des mandats définis au titre du thème subsidiaire 2 de l'Accord d'Accra. Ils ont reconnu et apprécié la qualité et le volume du travail réalisé au titre des trois grands domaines d'action de la CNUCED. Ils ont réaffirmé l'importance du commerce international en tant que moteur du développement et la nécessité de garantir un système commercial multilatéral juste, ouvert, transparent, équitable, réglementé, non discriminatoire et universel. Il a été estimé que la CNUCED devait promouvoir un commerce équitable, la croissance économique et un développement durable reposant sur des valeurs de solidarité, afin de renforcer les liens entre le commerce et les objectifs internationaux de développement, y compris les OMD, en particulier l'atténuation de la pauvreté et la création d'emplois.

79. Plusieurs domaines importants de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra ont été évoqués et il a été demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux au cours des deux années courant jusqu'à la treizième session de la Conférence. Ces domaines étaient les suivants: a) suivi de l'évolution du commerce international et du système commercial international pour veiller au respect des objectifs de développement, en particulier dans le cadre des négociations du Cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); b) travaux sur le commerce international et les politiques commerciales, y compris les stratégies d'atténuation des crises et

les stratégies de promotion de la croissance après-crise en vue de renforcer la résilience aux chocs extérieurs et le développement durable; c) appui aux pays avant, pendant et après l'accession à l'OMC, accession qui contribue à l'universalité du système commercial multilatéral; d) renforcement des capacités des pays en développement de négocier des accords commerciaux et de tirer parti des flexibilités, de la marge d'action et des perspectives offertes; e) renforcement des accords d'intégration régionale, y compris entre pays en développement, et de la coopération Sud-Sud; f) accords de partenariat économique (APE), y compris l'organisation d'une réunion sur la question; g) promotion du développement des secteurs de services, y compris les services d'infrastructure, les réglementations et institutions et les examens de la politique relative aux services; h) examen des obstacles non tarifaires et analyse et évaluation de leurs incidences; i) aspects relatifs au commerce et au développement des changements climatiques et nouvelles contraintes, telles que l'apparition de nouvelles normes liées aux changements climatiques; j) effritement des préférences commerciales du fait de la libéralisation; k) utilisation effective des schémas nationaux au titre du Système généralisé de préférences (SGP) et examen des mécanismes d'ajustement et autres options, y compris pour la diversification; et l) analyse de différents aspects liés au commerce et au développement de l'économie de l'énergie.

80. Le droit et la politique de la concurrence étaient un autre important domaine d'activité de la CNUCED pour les représentants, s'agissant en particulier des programmes de renforcement des capacités, y compris pour l'Afrique, et des examens collégiaux volontaires de la politique de concurrence, pour encourager une culture de la concurrence.

81. La question de la production et de la diversification des exportations a été jugée essentielle, en particulier pour les pays en développement ayant peu de produits à exporter et étant fortement dépendants d'un petit nombre de produits, notamment de produits de base, pour renforcer la résilience de l'économie et promouvoir la transformation structurelle. Les travaux réalisés concernant les secteurs nouveaux et dynamiques – y compris les industries créatives, le développement du secteur des services, des secteurs en rapport avec l'environnement et le climat tels que les produits issus de la biodiversité, les biocombustibles, l'agriculture durable, y compris l'agriculture biologique (et les activités visant à faciliter l'accès des petits agriculteurs biologiques aux rayons des supermarchés) – ont été jugés d'une importance croissante et mériter une plus grande attention.

82. Les travaux de la CNUCED sur la contribution des travailleurs migrants au commerce et au développement, notamment par le biais des envois de fonds, et sur les changements climatiques étaient également importants pour les pays en développement, s'agissant de promouvoir des sources nouvelles et durables de croissance et de développement économiques et commerciaux.

83. Il a été estimé qu'il fallait accorder une importance spéciale aux besoins particuliers des PMA, des petits pays économiquement vulnérables et des pays en développement sans littoral, s'agissant de renforcer leur intégration dans le commerce international et le système commercial international, y compris par la diversification de la production, outre la montée en gamme de leur production et l'intégration aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, l'adaptation à l'effritement des préférences et les incidences des changements climatiques.

84. Les délégations ont dit que la CNUCED devrait continuer de participer aux activités relevant de l'initiative d'aide au commerce ainsi qu'au Cadre intégré renforcé en faveur des PMA.

85. Les représentants ont estimé que l'égalité hommes-femmes devrait être intégrée dans tous les domaines de travail de la CNUCED, y compris le commerce.

86. Concernant les réunions de groupes d'experts, il a été souligné que les pays devraient verser des contributions au fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général de la CNUCED, qui finançait la participation d'experts de pays en développement aux activités de la CNUCED de façon que davantage d'experts puissent être appelés à enrichir les débats de ces réunions.

87. L'importance des partenariats pour la mise en œuvre de l'Accord d'Accra a été soulignée, y compris un renforcement de la coopération avec le secteur privé.

88. Les États membres se sont déclarés satisfaits de la qualité des travaux entrepris par le Groupe spécial sur les produits de base dans le cadre de l'application des mandats définis dans l'Accord d'Accra relatifs aux produits de base, ainsi que des progrès de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation indépendante du programme de travail relatif aux produits de base et du Groupe spécial. Il s'agissait notamment des travaux de recherche et d'analyse se rapportant: a) aux réunions d'experts pluriannuelles sur les produits de base et le développement; b) à plusieurs forums multipartites, notamment sur le coton et le café, et au premier Forum mondial sur les produits de base, avec pour objectif de promouvoir de plus larges débats entre divers acteurs; c) à la conclusion de la Conférence des Nations Unies sur le cacao; d) aux équipes spéciales interdivisions chargées d'établir des notes et des études sur la crise économique mondiale, la crise de l'énergie et la crise alimentaire; et e) à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Groupe spécial avait également été restructuré conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante. Les activités du Groupe en matière de coopération technique concernaient, notamment, le programme «Tous ACP relatifs aux produits de base agricoles», les activités du Fonds d'affectation spéciale pour le minerai de fer et la nouvelle initiative en matière d'échange d'informations sur les ressources naturelles proposée à la treizième Conférence de la CNUCED sur le pétrole et le gaz en Afrique.

89. Les représentants ont estimé que, dans les deux années à venir, la CNUCED pourrait intensifier ses travaux dans un certain nombre de domaines. Le caractère cyclique des marchés de produits de base et l'influence de la spéculation sur les prix de ces produits signifiaient que le développement des pays exportateurs de produits de base était une entreprise de longue haleine et ne devrait pas reposer sur des anticipations d'évolution favorable des prix de ces produits. Les gains à court terme provenant des exportations de produits de base ne pouvaient pas fonder un développement soutenu à long terme et la CNUCED devait donc s'attacher à aider ces pays à accéder à des marchés dynamiques, en insistant sur la création de valeur ajoutée, la diversification (horizontale et verticale) et les industries de services. Il a en outre été estimé que la CNUCED devait continuer de concentrer son attention sur les produits de base et l'appui aux pays tributaires de ces produits en vue de réduire leur vulnérabilité aux chocs extérieurs et de renforcer leur capacité de s'adapter aux fluctuations des prix et à la concurrence. Elle devrait renforcer son analyse des marchés des produits de base, en s'intéressant plus spécialement aux incidences de l'actuelle instabilité des prix sur les pays en développement. Il a également été demandé à la CNUCED d'examiner plus avant différentes questions concernant les pays en développement importateurs de produits de base. Les délégations ont estimé qu'elle devait continuer d'appliquer des programmes d'assistance technique tels que l'actuel programme «Tous ACP relatifs aux produits de base agricoles». Le Groupe spécial sur les produits de base a été invité à continuer d'appliquer toutes les recommandations formulées par l'équipe d'évaluation indépendante.

3. Thème subsidiaire 3: Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement

90. M. James Zhan, Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises, a présenté un exposé sur la mise en œuvre des mandats relatifs à l'investissement et aux entreprises figurant dans l'Accord d'Accra. On estimait que le secrétariat non seulement avait fait d'excellents progrès dans la mise en œuvre de ces mandats, mais aussi qu'il avait réussi à s'acquitter de mandats additionnels formulés par la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à la suite de la crise mondiale. Cela avait été facilité par l'adoption de nouvelles orientations stratégiques permettant à la CNUCED de s'acquitter pleinement de ces mandats, tout en renforçant les synergies entre les trois piliers dans le domaine de l'investissement et des entreprises.

91. Il y a eu consensus entre toutes les délégations pour se féliciter des importantes activités réalisées afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités productives et leur compétitivité internationale. Toutes les délégations se sont déclarées satisfaites des progrès notables accomplis dans l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives à l'investissement et aux entreprises. L'accent a particulièrement été mis sur l'assistance universelle fournie dans le domaine de l'investissement et des entreprises, avec 145 pays bénéficiaires, dont 36 pays les moins avancés (PMA), 26 pays en développement sans littoral et 15 petits États insulaires en développement. La CNUCED a été invitée à poursuivre cet excellent travail, et notamment à poursuivre son assistance technique et ses activités de renforcement des capacités en faveur des pays économiquement les plus vulnérables.

92. Les délégations ont souligné l'importance de promouvoir l'investissement pour un développement durable en s'appuyant sur l'avantage comparatif unique de la CNUCED dans ce domaine. Elles ont souligné la qualité de l'analyse approfondie et utile présentée dans le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), ainsi que la pertinence des thèmes étudiés en matière de développement durable depuis la douzième session de la Conférence. Par ailleurs, les délégations de PMA, de pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement se sont déclarées satisfaites de la nouvelle section du Rapport consacrée à leurs problèmes spécifiques, et ont suggéré que la CNUCED prévoie une section analogue dans tous ses autres grands rapports.

93. Le secrétariat a également été invité à renforcer ses travaux relatifs aux incidences de l'investissement étranger direct (IED) sur des secteurs spécifiques, tels que les infrastructures et l'agriculture. En particulier, plusieurs délégations ont réaffirmé leur satisfaction de l'élaboration d'un ensemble de principes pour un investissement agricole responsable, et ont invité le secrétariat à poursuivre ses travaux à cet égard. Dans le même ordre d'idées, de nombreuses délégations ont souligné les incidences des changements climatiques sur un développement durable et appelé à la poursuite de l'analyse dans ce domaine.

94. Dans le contexte des nouveaux problèmes suscités par la crise, les délégations ont félicité la CNUCED pour le lancement d'une nouvelle série d'études sur les tendances de l'investissement. Les importants travaux réalisés par la CNUCED dans le domaine des statistiques de l'IED ont également été relevés.

95. Les délégations ont félicité la CNUCED de l'organisation du Forum mondial de l'investissement, 2010. Elles ont souligné que ce forum constituait une occasion unique pour tous les acteurs compétents d'examiner les moyens de promouvoir l'investissement pour un développement durable. Elles ont également souligné la pertinence des résultats du Forum, en particulier le consensus réalisé sur l'importance de trouver un juste équilibre entre

libéralisation et réglementation. Elles ont félicité la CNUCED des modalités d'organisation des sessions du Forum, qui avaient attiré une participation de haut niveau, et pris note des modalités innovantes de réunions telles que la conférence annuelle sur les accords internationaux d'investissement, la conférence sur des bourses de valeurs durables et les séances de présentation et mise en valeur de l'investissement.

96. Les délégations ont souligné la pertinence des examens de la politique d'investissement (EPI) et loué les efforts déployés par la CNUCED pour adopter à cet égard une approche plus large et plus structurée. Tout en étant conscientes de possibles contraintes financières, de nombreuses délégations ont invité le secrétariat à accroître l'assistance fournie aux pays en développement pour mettre en œuvre les recommandations issues des EPI. Plusieurs délégations ont également exprimé leur satisfaction des travaux réalisés sur la promotion et la facilitation de l'investissement, y compris en faveur des PMA. Notant l'excellente mise en œuvre des dispositions relatives à la promotion et à la facilitation de l'investissement, les délégations ont appelé la CNUCED à poursuivre ses travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités.

97. Compte tenu de la complexité croissante du régime des accords internationaux d'investissement (AII), les délégations se sont félicitées des travaux entrepris dans ce domaine, s'agissant en particulier du suivi de l'évolution du droit de l'investissement international et de l'élaboration d'accords. Au-delà de l'analyse fournie par la CNUCED, elles ont relevé l'importance des activités d'assistance technique du secrétariat pour assurer la contribution des AII au développement. Le secrétariat a été invité à continuer de s'acquitter de son mandat dans le domaine des AII, notamment en intensifiant ses activités de renforcement des capacités.

98. Les représentants se sont déclarés satisfaits des travaux réalisés concernant le développement des entreprises. Ils ont en particulier souligné l'importante contribution à l'utilité du programme Empretec pour la promotion de l'entrepreneuriat et loué des initiatives nouvelles telles que le Prix de la femme chef d'entreprise. Ils ont également pris note de la contribution de la CNUCED dans le domaine de la comptabilité et de la publication d'informations financières.

99. Un représentant de la Division de la technologie et de la logistique a présenté les travaux réalisés en application de l'Accord d'Accra dans les trois principaux domaines de compétence de la Division: a) science, technologie et technologies de l'information et de la communication (TIC); b) partage des connaissances et renforcement des capacités; et c) logistique commerciale. La Division assurait également le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social. Les délégations ont pris note des travaux réalisés par la CNUCED dans ces domaines et l'ont invitée à poursuivre ses efforts concernant les questions de technologie, d'innovation et de logistique.

100. Soulignant le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pour le développement, les délégations ont noté avec satisfaction les travaux réalisés par la CNUCED dans le domaine de la STI et des TIC, y compris la première livraison du *Rapport sur la technologie et l'innovation*, axée sur l'agriculture. Elles ont demandé au secrétariat de continuer de renforcer ses travaux de recherche et d'analyse sur la STI. L'utilité des études de cas nationales a été particulièrement mise en avant. À cet égard, les délégations ont noté l'utilité des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation pour aider les pays dans leurs stratégies nationales de la STI et ont demandé à la CNUCED d'intensifier ses travaux concernant ces examens, à propos desquels un échange de vues entre États membres serait également profitable. Les délégations ont souligné l'importance de la

mise en œuvre et du suivi des recommandations issues de ces examens. Elles ont par ailleurs félicité la CNUCED de ses travaux sur les TIC et noté avec satisfaction les efforts déployés pour soutenir la mesure des TIC et l'élaboration d'un cadre juridique sur les questions relatives aux TIC propice au développement. Toujours dans le domaine des TIC, les efforts déployés par la CNUCED pour coordonner ses activités avec celles d'autres organisations internationales – telles que le Marché commun des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (COMESA) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) – ont été jugés particulièrement positifs. Il a été demandé à la CNUCED d'entreprendre des activités pour mesurer le commerce des services s'appuyant sur les TIC ainsi que la délocalisation, en coopération avec d'autres membres du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement.

101. Les délégations ont souligné la pertinence des activités relatives aux connaissances et aux capacités humaines et ont invité la CNUCED à les poursuivre. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des cours sur les grands problèmes économiques internationaux (cours au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), du Programme TrainForTrade ainsi que des activités de l'Institut virtuel.

102. Concernant la logistique et l'infrastructure, les délégations se sont félicitées des très utiles outils fournis par le programme SYDONIA, comme en témoignait le nombre croissant de pays bénéficiaires utilisant ce programme. Elles ont également loué les travaux de la CNUCED sur les transports et l'infrastructure, la facilitation du commerce et la gestion portuaire, et demandé la poursuite de ces activités. Les pays en développement sans littoral ont particulièrement souligné l'importance de l'assistance de la CNUCED – et ses effets positifs – concernant l'accès aux services de transport et la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, et ils ont appelé la CNUCED à poursuivre ses efforts, notamment dans le cadre de réunions d'experts. Le Groupe africain a demandé au secrétariat d'intensifier son assistance sur la facilitation du commerce dans le contexte des négociations à l'OMC, y compris l'élaboration des notes techniques et l'organisation de tables rondes.

103. Le secrétariat a déclaré qu'il était déterminé à poursuivre ses efforts et à intensifier l'appui fourni aux pays en développement dans tous ces domaines, y compris en coopération avec d'autres organisations internationales du système des Nations Unies et autres partenaires. Il a également évoqué l'importance cruciale d'un soutien continu des donateurs et des partenaires de développement s'agissant des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution des activités d'assistance technique.

4. Thème subsidiaire 4: Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle

a) Recherche et analyse

104. Le secrétariat de la CNUCED a présenté un résumé de ses travaux sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra dans le cadre de ses activités de recherche et d'analyse. Les effets de la crise financière sur le programme de recherche de la CNUCED ont été soulignés, tout comme les avantages résultant des collaborations et partenariats avec d'autres organismes du système des Nations Unies et de l'extérieur.

105. La plupart des délégations se sont dites satisfaites de la grande qualité des rapports phares et des autres études analytiques de fond établis par le secrétariat.

106. Au nom d'un groupe régional, une délégation a salué le travail effectué par la CNUCED en se positionnant comme principale organisation chargée des questions de commerce et de

développement, et a signalé que celle-ci avait su se tenir à l'avant-garde et chercher des solutions novatrices aux problèmes de développement.

107. Une autre délégation, s'exprimant au nom d'un groupe régional, a déclaré soutenir les travaux du secrétariat, les recherches et analyses sur les politiques de développement étant indépendantes et tournées vers l'avenir, tout en indiquant que les membres du groupe n'étaient pas toujours d'accord avec les propositions de la CNUCED.

108. Une délégation représentant un groupe régional a dit combien elle appréciait et soutenait l'enquête annuelle de lectorat menée sur les principales publications et les rapports de conclusion. Elle a également remercié le secrétariat pour avoir amélioré le calendrier de publication des rapports phares.

109. Au nom d'un groupe régional, une délégation a reconnu la valeur des publications de la CNUCED, car elles fournissaient des solutions pratiques et des orientations appropriées et traitaient de questions systémiques intéressant les pays en développement, en particulier l'Afrique et les pays les moins avancés (PMA).

110. Même si elles rendaient hommage à la grande qualité des rapports publiés par la CNUCED, plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le fait que ces documents n'étaient pas disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies; elles ont demandé au secrétariat de se pencher sur cette question et de faire en sorte que ces documents soient disponibles en temps opportun pour qu'elles puissent élargir leur diffusion à leurs collègues dans les capitales. Plusieurs délégations ont une nouvelle fois insisté sur la nécessité de traduire les publications phares de la CNUCED dans toutes les langues officielles. Pour que les publications tiennent mieux compte des besoins des pays en développement, certaines délégations ont suggéré que davantage de discussions aient lieu entre les États membres et le secrétariat dès les premières étapes de leur préparation.

111. Au nom de groupes régionaux, deux délégations ont accueilli favorablement la stratégie de communication et la politique de publication de la CNUCED et demandé instamment qu'elles soient mises en œuvre de manière effective. Elles ont salué les efforts fournis par le secrétariat pour rationaliser son programme de publication, tout en soulignant que l'exercice devrait être fondé sur les besoins des pays en développement et non se traduire par une réduction arbitraire du nombre de publications. Plusieurs délégations ont invité le secrétariat à envisager de rationaliser encore davantage le nombre de publications et à poursuivre ses efforts pour en améliorer la qualité. Une délégation a suggéré de faire publier les publications périodiques en alternance pour économiser des ressources, et deux délégations ont demandé au secrétariat de concentrer ses travaux sur ses avantages comparatifs.

112. Plusieurs délégation ont invité le secrétariat à accroître la diffusion des résultats de recherche, en recourant par exemple aux outils électroniques, en communiquant avec les médias nationaux et internationaux ou en ciblant mieux son lectorat.

113. Plusieurs délégations ont prié le secrétariat de veiller à ce qu'il soit possible de consulter à l'avance la version électronique de ses publications pour permettre la tenue de débats constructifs au moment de l'examen de ces publications.

114. Une délégation a remercié le secrétariat pour avoir vérifié les statistiques et les autres informations à caractère national auprès des États membres avant de les publier dans ses rapports, tout en l'invitant à généraliser cette pratique et à prévoir des délais plus longs à cette fin.

115. Une délégation a noté que la crise et les travaux de recherche et d'analyse effectués à ce sujet par le secrétariat avait permis à la CNUCED de démontrer sa pertinence et sa compétence.

116. Une délégation a encouragé le secrétariat à poursuivre sa collaboration avec les commissions régionales et d'autres organisations internationales dans le domaine de la recherche et de l'analyse.

117. Le Président a invité la CNUCED à étudier la possibilité de coopérer et d'établir des synergies avec les secrétariats de divers mécanismes d'intégration régionale.

118. En réponse à une question soulevée par une délégation, le secrétariat a expliqué qu'une proposition visant à réunir le Réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement et l'Institut virtuel était à l'étude du fait des chevauchements dans la composition des deux entités. S'agissant de l'établissement en temps voulu de traductions, le secrétariat a expliqué les contraintes liées au recours à une entité extérieure et donné un aperçu aux États membres des efforts qui étaient faits pour améliorer la situation.

b) Formation de consensus

119. Le secrétariat a signalé qu'un certain nombre de décisions énoncées dans l'Accord d'Accra concernant la composition et les méthodes du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED avaient été mises en œuvre aux niveaux du Conseil du commerce et du développement, des commissions et des réunions d'experts. Les réunions du Conseil, de commissions et d'experts avaient été organisées conformément à l'Accord d'Accra et avaient notamment permis l'adoption de conclusions aux niveaux du Conseil et des commissions. Des efforts avaient été faits pour établir un mécanisme intergouvernemental répondant mieux aux besoins du moment grâce à des discussions sur les questions d'actualité et les nouveaux problèmes – tels que la crise économique mondiale et les solutions à y apporter, le redressement économique, la sécurité alimentaire et la question haïtienne – et à des réunions multipartites sur le coton et le café. Pour adopter une approche plus ciblée, des efforts avaient également été faits afin que les réunions portent sur des thèmes généraux. Plusieurs idées pertinentes étaient ainsi ressorties des discussions qui s'étaient déroulées cette année dans le cadre du mécanisme intergouvernemental, notamment l'importance de développer les capacités productives, de renforcer le rôle de l'État et de remettre l'accent sur l'agriculture. S'agissant de la formation de consensus, les efforts déployés ont permis d'accroître l'efficacité dans ce domaine d'action grâce au renforcement de la participation de la CNUCED à divers processus des Nations Unies et à un engagement plus grand de la part des différentes parties intéressées, y compris lors des deux colloques publics et du Forum mondial sur les produits de base.

120. Dans le cadre des efforts faits pour accroître l'efficacité du volet formation de consensus, le secrétariat a attiré l'attention sur certains problèmes posés par le processus de mise en œuvre et proposé des moyens de les surmonter, par exemple en modifiant la nature des conclusions concertées des commissions, en changeant le calendrier de celles-ci, en mettant davantage l'accent sur les résultats concrets lors des réunions d'experts, en étudiant la possibilité de remplacer les rencontres avec la société civile par un colloque public et en s'efforçant d'accroître le niveau des contributions afin de financer la participation d'experts. Diverses instances, comme les réunions des bureaux, les consultations du Président du Conseil du commerce et du développement et les petits déjeuners de travail se sont révélées efficaces pour surmonter les difficultés rencontrées.

121. Le secrétariat a dit combien il appréciait les efforts que les délégations ont déployés pour participer et contribuer aux travaux du mécanisme intergouvernemental ainsi que la coopération dont tous les groupes ont fait preuve.

122. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat pour les progrès réalisés par le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, créant ainsi un climat propice à la collaboration des États membres. Elles se félicitaient du fait que les réunions soient convoquées à bref délai pour traiter des nouveaux problèmes affectant le commerce et le développement et pour aider les pays en développement à faire face à ceux-ci, et que des améliorations aient eu lieu concernant la disponibilité des documents de réunion.

123. De nombreuses délégations ont déclaré qu'il était possible d'améliorer encore davantage les partenariats de collaboration, qui revêtaient une très grande importance pour les pays en développement dans des domaines comme les investissements, l'agriculture, les infrastructures, la science et la technologie, la contribution des migrations au développement et les incidences économiques des mesures prises pour faire face aux changements climatiques. Certaines de ces questions avaient été intégrées aux travaux de la CNUCED, mais il fallait encore procéder à certains ajustements. D'autres questions devaient faire l'objet de véritables débats et de franches discussions parce qu'elles concernaient et affectaient le développement.

124. Plusieurs délégations ont réitéré le souhait que les efforts nécessaires soient faits pour que les progrès se poursuivent et pour trouver des moyens novateurs de renforcer le processus de formation de consensus, y compris en affinant les méthodes de travail des différents intervenants du mécanisme intergouvernemental, en mettant mieux à profit les consultations informelles, en accordant plus de temps aux échanges de vues dans les diverses réunions et en veillant à ce que les résultats des discussions intergouvernementales constituent un réel progrès vers un consensus sur les principaux enjeux du développement au sein de la CNUCED. Certaines délégations se sont félicitées des efforts que le secrétariat a déployés pour rendre les réunions de groupes d'experts plus représentatives. Elles estimaient toutefois qu'il restait encore des progrès à faire, comme l'indiquait la difficulté de parvenir à un accord lors de certaines réunions de commissions.

125. Quelques délégations ont souligné que les réunions intergouvernementales devaient mettre l'accent sur les résultats pragmatiques et les solutions concrètes et ont suggéré de simplifier les conclusions des réunions d'experts, qui devaient demeurer fonctionnelles et pratiques. S'agissant des commissions, des efforts devraient aussi être déployés pour faire respecter le temps imparti aux débats et pour parvenir à des conclusions plus claires et plus concises.

126. Des progrès notables avaient certes été faits pour accroître l'engagement et la participation directe d'acteurs non étatiques, mais certaines délégations ont fait observer que la formation de consensus pourrait encore donner de meilleurs résultats si la société civile, des acteurs non étatiques, le secteur privé et d'autres parties intéressées participaient davantage au processus. Une délégation a proposé que de nouvelles réformes visant à rationaliser le processus intergouvernemental soient envisagées, très peu de délégations ayant la capacité d'assister au grand nombre de réunions organisées à différents niveaux.

127. Quelques délégations ont attiré l'attention sur le fait que les PMA participaient peu aux importantes réunions organisées par la CNUCED, y compris aux réunions visant à préparer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Une participation limitée des experts de PMA aux réunions préparatoires de la quatrième Conférence mettait en péril l'appropriation du processus par les PMA. Il faudrait accroître la participation de ces experts en mettant à leur disposition les ressources financières nécessaires. Il a été demandé

que la CNUCED et d'autres partenaires de développement fournissent un appui suffisant pour garantir une participation appropriée des PMA aux réunions préparatoires et aux principales réunions et pour obtenir de meilleurs résultats.

c) *Coopération technique*

128. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de mieux intégrer les activités de coopération technique dans les deux autres domaines d'action de la CNUCED. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la baisse des contributions des donateurs aux différents fonds d'affectation spéciale et ont souligné qu'il fallait que des contributions extrabudgétaires prévisibles et durables soient consacrées aux activités de coopération technique de la CNUCED, en particulier pour soutenir les PMA dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA de la CNUCED.

129. Tout en reconnaissant que le secrétariat avait fait des progrès en vue de réduire la fragmentation des activités de coopération technique de la CNUCED, quelques délégations ont souligné l'importance de rationaliser encore davantage les fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour maximiser leur impact. Un groupe régional a souligné qu'il fallait établir un mécanisme de collecte de fonds transparent dans le but, notamment, de réduire la concurrence que se livraient les divisions pour accéder à ces ressources. Un certain nombre de délégations ont félicité la CNUCED pour avoir soutenu la coopération technique, en particulier dans des domaines comme l'appui aux petites et moyennes entreprises (programme Empretec), les examens de la politique d'investissement, les activités de l'Institut virtuel, le SYDONIA, le SYGADE et la gestion de la dette publique.

130. Quelques délégations ont souligné que les activités de coopération technique de la CNUCED devaient continuer de tenir compte des besoins spéciaux des PMA et des pays en transition, et des difficultés spéciales qu'éprouvent les pays en développement sans littoral, en particulier dans les secteurs du transport et de la logistique commerciale.

131. D'autres délégations estimaient que la CNUCED devrait poursuivre ses importants travaux concernant les négociations commerciales multilatérales et le soutien aux pays accédant à l'OMC, et qu'elle devrait renforcer son appui pour ce qui était des efforts d'intégration régionale, de la coopération Sud-Sud ainsi que des questions liées aux secteurs de l'assurance et des produits de base. Deux délégations ont demandé que la CNUCED accorde une attention particulière aux besoins urgents d'Haïti.

132. Des délégations ont salué le rôle de premier plan que jouait la CNUCED dans le processus de réforme pour une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que sa contribution dynamique – par le biais du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies – au processus de l'initiative «Unis dans l'action», au niveau national. Il fallait continuer à renforcer les partenariats avec d'autres organisations en vue d'éviter le chevauchement des activités et d'accroître l'efficacité.

133. Une délégation a demandé à la CNUCED d'intensifier ses efforts pour mettre davantage l'accent sur une gestion plus pragmatique en accordant davantage d'importance aux répercussions et aux résultats.

134. Un certain nombre de délégations ont salué l'établissement, au sein du secrétariat, du Comité d'examen des projets et du portail consacré à la coopération technique. Elles ont encouragé le secrétariat à inclure davantage d'évaluations qualitatives de projets dans les rapports annuels au Conseil, car il s'agissait d'un outil d'évaluation essentiel.

135. Une délégation a exprimé sa reconnaissance pour l'accroissement des ressources provenant du Compte pour le développement et a incité la CNUCED à poursuivre ses efforts afin d'obtenir des fonds au niveau national.

H. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social (point 9 de l'ordre du jour)

136. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a mis l'accent sur deux domaines où la CNUCED avait contribué de manière prépondérante à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet. Le premier était l'investissement étranger direct (IED). La CNUCED, en tant que principal organe des Nations Unies s'occupant de l'investissement et des questions y afférentes, avait apporté des contributions décisives par son analyse du rôle que l'IED pouvait jouer dans la résolution des problèmes actuels, notamment en soutenant le secteur agricole et en atténuant les changements climatiques. Elle a aussi continué d'aider les pays en développement, notamment les PMA, à améliorer les conditions d'investissement au niveau national en procédant à l'examen de leur politique d'investissement. Le second domaine avait trait aux problèmes de la dette des pays en développement. La CNUCED non seulement surveillait l'endettement de ces pays, mais elle continuait aussi, par le biais de ses analyses et de ses activités de coopération technique, à leur prodiguer des conseils sur les moyens d'atténuer les problèmes de la dette. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a encouragé les délégations à exprimer leurs vues et à formuler des suggestions sur la manière dont la CNUCED pourrait renforcer sa contribution à la cause commune de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'inscrite dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet.

137. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont salué le rapport du secrétariat sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ainsi que la contribution de la CNUCED, et se sont félicitées de la contribution dynamique de la CNUCED aux principales activités de suivi de ces textes.

138. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'intensification des efforts visant à accroître le rôle du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED dans ce cadre, en particulier en organisant des réunions directives du Conseil du commerce et du développement. Elles ont aussi souligné la contribution essentielle de la coopération technique à la satisfaction des besoins réels, et a encouragé une collaboration interorganisations accrue, notamment concernant les principes d'un investissement responsable dans l'agriculture.

139. En outre, des délégations ont félicité la CNUCED de sa réaction immédiate face aux crises financière et alimentaire. Elles ont notamment salué le rôle crucial que le secrétariat avait joué au lendemain du tremblement de terre en Haïti, en particulier l'appel de la CNUCED en faveur de l'annulation de la dette de ce pays.

140. Les délégations ont salué les efforts de la CNUCED et sa contribution de fond au Sommet de 2010, sur les objectifs du Millénaire pour le développement et à la prochaine quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue en 2011. Cependant, elles ont souligné la nécessité d'une approche plus stratégique en vue d'atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 11 de l'Accord d'Accra dans ses trois domaines de compétence, et ont demandé instamment à la CNUCED de renforcer son rôle dans la gouvernance mondiale.

141. Les délégations ont souligné l'importance de la science et de la technologie – notamment des TIC – pour le développement, et ont demandé instamment au secrétariat de renforcer ses travaux dans ce domaine, notamment par la promotion de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de transfert de technologie.

I. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (point 10 b) de l'ordre du jour)

142. Les participants s'accordaient généralement à reconnaître que les travaux de la CNUCED sur l'assistance au peuple palestinien étaient utiles. Le «Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien» (TD/B/57/4) a été salué par la majorité des représentants qui ont fait des déclarations sur cette question. Ceux-ci ont complimenté la CNUCED au sujet de la qualité de ses travaux de recherche et d'analyse et de la pertinence des activités de coopération technique que le secrétariat entreprend afin de soutenir les efforts de renforcement des capacités des Palestiniens. Une représentante s'est déclarée déçue par la teneur du rapport, qui ne tenait pas compte des informations essentielles fournies par son pays.

143. Les recommandations de la CNUCED ont été jugées utiles dans l'optique du développement et du redressement de l'économie palestinienne, et considérées comme un cadre d'analyse important dont la communauté internationale pourrait s'inspirer pour concevoir des interventions adéquates à l'appui du peuple palestinien.

144. Presque tous les représentants se sont déclarés préoccupés par la situation économique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé, surtout à Gaza. Ils étaient alarmés par la destruction systématique de l'économie et de l'outil productif palestiniens, par la perte de terres, par la fragmentation du territoire, par l'absence de marge d'action, par la dépendance à l'égard de l'aide, par l'affaiblissement du secteur privé, par le taux élevé de chômage, par l'insécurité alimentaire, par l'accès refusé aux ressources naturelles et économiques, par l'incapacité du peuple palestinien de produire et d'être autosuffisant dans un contexte d'occupation, par la dépendance économique à l'égard d'Israël, ainsi que par les souffrances et le siège de Gaza.

145. Un représentant a estimé que l'assouplissement du blocus de Gaza, annoncé en juin de cette année, n'avait eu qu'un impact économique marginal et a déclaré que l'autorité d'occupation était la seule partie responsable de la population et du territoire occupés selon le droit international. Il a dit que le territoire palestinien occupé continuait de faire face à des problèmes particuliers dus à l'occupation qui venaient s'ajouter à ceux auxquels étaient généralement confrontés les pays les moins avancés (PMA). Il a rappelé la résolution 43/178 dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de faire bénéficier le territoire palestinien occupé du traitement préférentiel accordé aux PMA, et a ajouté que l'Autorité palestinienne s'efforcerait de participer à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011. En conclusion, il a jugé que le rapport de la CNUCED était un bon point de départ pour préparer la treizième session de la Conférence à Doha.

146. Un autre représentant a félicité l'Autorité palestinienne de ses efforts de réforme et s'est engagé à soutenir toutes les mesures qui amélioreraient les conditions de vie du peuple palestinien, en particulier celles destinées à renforcer les relations commerciales bilatérales entre l'UE et le territoire palestinien. Il a expressément évoqué une proposition de la Commission européenne visant à admettre en franchise de douane et sans contingent les exportations palestiniennes à destination de l'UE.

147. Des représentants se sont félicités de la reprise des négociations entre Israël et l’Autorité palestinienne. Ils espéraient que sur la base des résolutions de l’Organisation des Nations Unies, du principe de la terre contre la paix, de la feuille de route et de l’initiative de paix arabe, ces négociations déboucheraient, dans un délai d’un an, sur une solution prévoyant deux États: l’État d’Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, territorialement homogène et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Ils ont qualifié les activités de la CNUCED d’utiles dans l’optique de la création de l’État palestinien.

148. Des représentants étaient troublés par l’absence de progrès dans le redressement économique, par la lenteur de la reconstruction de Gaza et par le versement inadéquat des fonds des donateurs. Ils ont souligné la nécessité d’intensifier l’aide internationale au peuple palestinien afin de reconstruire une économie en ruine. Ils ont appelé la communauté internationale à assumer ses responsabilités et ses engagements antérieurs pris à l’occasion de la Conférence internationale sur le soutien à l’économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza, tenue à Charm el-Cheikh en 2009. Les donateurs avaient versé moins de la moitié des 4,5 milliards de dollars de contributions annoncées à la Conférence.

149. De nombreux représentants se sont inquiétés des répercussions économiques graves des restrictions à la mobilité imposées dans le territoire palestinien occupé. Certains représentants étaient alarmés de constater qu’en 2009, 550 obstacles à la libre circulation existaient sur une superficie aussi réduite que la bande de Gaza. Ces restrictions étouffaient l’économie, limitaient le commerce, empêchaient la conclusion de partenariats avec d’autres pays pour le renforcement des capacités et le développement des Palestiniens, réduisaient l’impact de l’aide des donateurs et des projets de coopération technique et perpétuaient le déficit budgétaire. Les levées partielles des restrictions à l’accès et à la circulation étaient inutiles. C’est de la levée complète de toutes les mesures de bouclage et de blocus dont le territoire palestinien occupé avait besoin.

150. Les représentants ont souligné la nécessité de lier les secours au développement. Ils ont insisté sur le droit du peuple palestinien au développement et ont remercié la CNUCED de rappeler à la communauté internationale l’existence de ce droit. Ils ont appelé de leurs vœux le financement par les donateurs des investissements nécessaires à la reconstruction du secteur privé palestinien, la réhabilitation des infrastructures, le renforcement des exportations et de la compétitivité palestiniennes, et l’adoption de toutes les mesures voulues pour mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien.

151. Les participants ont salué les activités de coopération technique que le secrétariat poursuivait en vue de doter le peuple palestinien des capacités institutionnelles nécessaires au fonctionnement de son futur État. Ils ont félicité le secrétariat des progrès considérables accomplis dans le cadre du programme SYDONIA et de la promotion de politiques commerciales axées sur la lutte contre la pauvreté et l’intégration régionale.

152. Des participants étaient alarmés de constater que l’aide financière allouée au développement et au renforcement des capacités économiques et institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement de l’économie et à l’édification d’un État palestinien indépendant et viable était modeste. Les représentants ont exprimé leur crainte qu’en cas de poursuite de cette tendance, le peuple palestinien ne soit pas capable de sortir du cycle actuel de dépendance économique. L’UE a affirmé son engagement de maintenir une aide équilibrée pour satisfaire les besoins à court terme et à long terme des Palestiniens. En 2008, elle avait débloqué 497 millions d’euros à titre de contribution au budget, au développement et aux besoins humanitaires des Palestiniens. En 2009, l’aide de l’UE était estimée à 439 millions de dollars.

153. Les représentants ont soutenu la proposition de la CNUCED de faire appel au Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de

secrétariat des organismes des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé. La plupart des représentants ont demandé instamment aux donateurs d'accroître leur contribution au programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, conformément au paragraphe 44 de l'Accord d'Accra. Ils ont noté avec préoccupation que faute de ressources, les activités du secrétariat s'inscrivant dans le cadre du programme Empretec Palestine et du programme de rétention des investissements avaient été retardées.

154. Plusieurs représentants attendaient avec intérêt l'examen approfondi auquel devait procéder le Groupe de l'assistance au peuple palestinien. Cet examen était considéré comme une étape importante en vue du renforcement du programme de travail de la CNUCED dans ce domaine.

Exposés de position présentés à la séance plénière de clôture, le 28 septembre 2010

155. La République islamique d'Iran a fait part de ses réserves au sujet de l'alinéa n du paragraphe 3 des conclusions concertées adoptées sur le point 8 de l'ordre du jour. Les initiatives anciennes et infructueuses ne pouvaient améliorer la situation du territoire palestinien occupé et la communauté internationale devrait envoyer un message fort en appelant à la levée du blocus et de toutes les restrictions dont le peuple palestinien fait l'objet.

156. Israël a exprimé ses regrets quant au document TD/B/57/L.1/Add.6 intitulé «Projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-septième session (Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien)». La représentante d'Israël a déploré que le rapport du secrétariat néglige des informations essentielles fournies par son pays au sujet de l'évolution positive récente de l'économie palestinienne, qui était une conséquence de la décision du Comité ministériel de sécurité israélien, en date du 20 juin 2010, d'ajuster et d'assouplir les aspects civils de la politique israélienne à l'égard de la bande de Gaza.

157. Le Yémen a déclaré que l'occupation israélienne était la principale raison de la destruction de l'économie palestinienne et de la volonté générale de soutenir cette économie.

158. L'Égypte a appelé la communauté internationale à soutenir le peuple palestinien afin de lui donner les moyens de créer un État palestinien souverain et indépendant et de permettre l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Elle a demandé à la CNUCED d'œuvrer à l'application des recommandations formulées dans le document TD/B/57/L.1/Add.6, surtout en ce qui concerne le blocus et les bouclages.

J. Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2009-2010 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2011 (point 14 a) de l'ordre du jour)

159. Le Président du Conseil consultatif institué au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok a informé les délégations des questions examinées par le Conseil à sa réunion de mai 2010. Premièrement, trois cours régionaux avaient été dispensés – Amérique latine et Caraïbes (Colombie, août 2009), Asie et Pacifique (Indonésie, novembre 2009), et pays en transition (Azerbaïdjan, juillet 2010) – avec le soutien des pays d'accueil, y compris des contributions pour le financement des coûts locaux. Les cours continuaient de susciter une demande croissante et contribuaient à réduire le «déficit de capacité commerciale» dans les

pays en développement. Le Conseil consultatif avait entériné les dates et lieux des prochains cours pour l'Asie occidentale (octobre-novembre 2009, Liban) et l'Afrique (janvier-février 2010, Égypte).

160. Deuxièmement, le Conseil consultatif avait examiné la question du financement des cours régionaux. Le financement actuel provenant de crédits inscrits au chapitre 22 du budget de l'ONU pour la coopération technique étant considéré comme imprévisible, il avait été estimé que des lieux fixes pour la tenue des cours permettraient d'accroître la prévisibilité des conditions d'organisation, de diversifier les sources de financement et de faire ressortir l'importance que les États membres accordaient à ces cours. Un autre élément à prendre en considération concernant des lieux fixes et permanents serait la possibilité que soient pris en charge d'autres coûts, tels que les coûts d'hébergement des participants, les coûts d'interprétation, etc. Les Gouvernements colombien et singapourien avaient proposé d'accueillir les cours dans leurs régions respectives pour au moins deux sessions et de prendre en charge certains coûts, offre que le Conseil consultatif avait acceptée. D'autres pays, dont le Chili, le Mexique et Oman, s'étaient également proposé d'accueillir des cours à l'avenir. Il avait été proposé un roulement des sites d'accueil des cours au sein des régions, sites qui seraient donc «semi-permanents». Le Conseil consultatif avait demandé au secrétariat d'élaborer un mémorandum d'accord pour l'établissement de lieux fixes pour la tenue des cours, qu'il examinerait à sa prochaine réunion.

161. Troisièmement, le Président du Conseil consultatif a évoqué les six cours de courte durée organisés à l'intention des diplomates en poste à Genève au second semestre de 2009 et au premier semestre de 2010, ainsi que les trois cours sur des questions actuelles de développement, prévus au second semestre de 2010. Ces cours avaient été très suivis et étaient devenus une date régulière du calendrier professionnel des représentants, qui appréciaient leur contribution à la compréhension de thèmes commerciaux utiles à leur travail.

162. Au cours du débat qui a suivi, deux représentants ont exprimé leur appui aux cours régionaux, ainsi que leur détermination de travailler avec le secrétariat pour en assurer le succès à l'avenir. Une représentante a exprimé le souhait de son pays d'accueillir des cours à l'avenir. L'autre a évoqué d'autres pays souhaitant eux aussi accueillir des cours. L'un et l'autre ont proposé que les lieux d'organisation des cours dans les régions soient semi-permanents, c'est-à-dire qu'il y ait un roulement. Ils ont également demandé que le mémorandum d'accord devant être établi par le secrétariat indique clairement et préalablement les conditions d'accueil des cours et les modalités de contribution des pays d'accueil.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

163. La cinquante-septième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 15 septembre 2010 par M. Jean Feyder (Luxembourg), Président du Conseil à sa cinquante-sixième session.

B. Élection du Bureau (point 1 de l'ordre du jour)

164. À sa 1049^e séance plénière (d'ouverture), le Conseil a élu M. Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine) Président du Conseil à sa cinquante-septième session.

165. À la même séance, le Conseil a élu neuf Vice-Présidents comme membres du Bureau à sa cinquante-septième session. Les membres élus du Bureau étaient les suivants:

Président: M. Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine)

Vice-Présidents: M. Mothae Anthony Maruping (Lesotho)
 M. Darlington Mwape (Zambie)
 M. Ibrahim S. M. Al-Adoofi (Yémen)
 M. Desra Percaya (Indonésie)
 M. Vassily Nebenzia (Fédération de Russie)
 M. Federico González (Paraguay)
 M. Konrad Scharinger (Allemagne)
 M. Hugo Cameron (Canada)
 M. Pasi-Heikki Vaaranmaa (Finlande).

166. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session (point 2 de l'ordre du jour)

167. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/57/1 (voir l'annexe I).

D. Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale (point 14 f) de l'ordre du jour)

168. La liste des membres figure dans le document TD/B/INF.215. Le Conseil n'a été saisi d'aucune nouvelle demande.

Annexe I

Ordre du jour de la cinquante-septième session du Conseil du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau: vers un redressement durable.
4. La coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement.
5. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: effet des mesures d'atténuation de la crise et perspectives de redressement.
6. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: mondialisation, emploi et développement.
7. L'investissement au service du développement: les nouveaux enjeux.
8. Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra.
9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
10. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
11. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la douzième session de la Conférence:
 - Rencontre avec la société civile.
12. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: quarante-troisième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-troisième session.
13. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
14. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation

-
- par le secrétariat en 2009-2010 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2011;
- b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2011;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
15. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 16. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Conseil.
 17. Questions diverses.
 18. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation²

1. Les représentants des États ci-après, qui sont membres du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la session:

Afghanistan	Guatemala
Algérie	Guinée
Allemagne	Haïti
Angola	Honduras
Arabie saoudite	Hongrie
Argentine	Inde
Autriche	Indonésie
Azerbaïdjan	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Iraq
Bélarus	Israël
Belgique	Italie
Bénin	Jamaïque
Brésil	Japon
Brunei Darussalam	Jordanie
Burkina Faso	Kazakhstan
Cameroun	Kenya
Canada	Kirghizistan
Chili	Lesotho
Chine	Luxembourg
Chypre	Madagascar
Colombie	Malaisie
Congo	Maurice
Costa Rica	Maroc
Côte d'Ivoire	Mexique
Croatie	Mozambique
Cuba	Myanmar
Djibouti	Népal
Égypte	Nigéria
El Salvador	Norvège
Espagne	Oman
Estonie	Ouganda
États-Unis d'Amérique	Pakistan
Éthiopie	Panama
Ex-République yougoslave de Macédoine	Paraguay
Fédération de Russie	Pérou
Finlande	Philippines
France	Pologne
Ghana	Portugal
Grèce	Qatar
	République centrafricaine

République démocratique du
Congo
République dominicaine
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Rwanda
Sénégal
Serbie
Singapour
Slovaquie
Suède
Suisse
Tchad
Thaïlande
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela (République
bolivarienne du)
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe

2. Les représentants des États membres ci-après, qui sont membres de la CNUCED mais ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la session:

Cap-Vert
Saint-Siège
Tadjikistan

3. L'observateur de la Palestine a assisté à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Centre Sud
Union africaine
Union européenne

5. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique pour l'Afrique

6. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce
Union internationale des télécommunications

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Civil Society Coalition
Confédération syndicale internationale
Conseil international des femmes
Conseil international des infirmières
Conseil œcuménique des églises
Global Traders Conference
Ingénieurs du monde
OCAPROCE International
Oxfam
Réseau du tiers monde
Village Suisse
World Vision International

ONG accréditées

Agence Afrique Performance
Centre du commerce international pour le développement
CUTS
OFADEC
Réseau des femmes du Rwanda

8. Les intervenants ci-après ont participé à la session:

M^{me} Louka Katseli, Ministre du travail et de la sécurité sociale (Grèce)

- M. Ali Badjo Gamatié, Vice-Gouverneur de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
- M. Richard Koo, Économiste en chef, Nomura Research Institute (Japon)
- M. Bert Koenders, ancien Ministre de la coopération pour le développement (Pays-Bas)
- M^{me} Myret Zaki, Rédactrice en chef adjointe, Bilan, Genève
- M. Stephen Pursey, Chef du Département de l'intégration des politiques de l'Organisation internationale du Travail
- M. Harsha Vardhana Singh, Directeur général adjoint de l'OMC
- M. André Borschberg, Administrateur et cofondateur du projet Solar Impulse
- M. Erik Haites, Président de Margaree Consultants et consultant principal auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- M. Bruno Figueroa Fischer, Coordonnateur du Bureau consultatif au Groupe des relations économiques et de la coopération internationale, Ministère des affaires étrangères (Mexique)
- M. Takahiko Onozuka, Conseiller principal à la Banque japonaise pour la coopération internationale
- M. Matthew Bateson, Directeur général pour l'énergie et le climat, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
- M. José Luis del Valle Doblado, Directeur de la stratégie et de la recherche, Iberdrola
- M. Njuguna Ndungu, Gouverneur, Banque centrale du Kenya, Nairobi
- M. Babacar Carlos Mbaye, Ambassadeur, Mission permanente du Sénégal, Genève
- M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques et sociales, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba (Éthiopie)
- M. Gbenga Gregory Obideyi, Directeur par intérim, Département du commerce, Commission de la CEDEAO
- M. Sun Zhenyu, Ambassadeur, Mission permanente de la Chine auprès de l'OMC, Genève
- M. Gopinathan Achamkulangare, Ambassadeur, Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
- M. Flávio Damico, Mission permanente du Brésil auprès de l'OMC, Genève
- M^{me} Patricia Francis, Directrice exécutive du Centre du commerce international
- M. Jean-Marc Deroz, Directeur du Bureau de l'ONUDI à Genève
- M. Mounir Kleibo, Représentant de l'OIT en Cisjordanie et dans la bande de Gaza
- M. Cyril Ferrand, Coordonnateur principal pour les secours d'urgence et le relèvement, FAO, Jérusalem (par vidéoconférence)
- M. Azzam Saleh Ayasa, Coordonnateur pour les secours d'urgence et le relèvement, FAO, Jérusalem (par vidéoconférence)
- M. Ashish Shah, Chef par intérim, Bureau pour les États arabes, Centre du commerce international